

L'information AGRICOLE

HORS-SÉRIE SPÉCIAL CONGRÈS 2024



78^e CONGRÈS

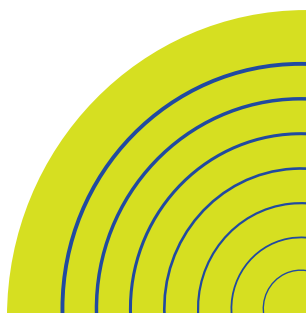
DE LA FNSEA





Êtes-vous en conformité avec vos obligations conventionnelles ?

Les partenaires sociaux ont signé un accord national instaurant la mise en place d'un Plan d'Épargne Retraite pour tous les salariés non-cadres.*



Depuis le 1er juillet 2021, tous vos salariés non-cadres ayant une ancienneté continue d'au moins 12 mois doivent bénéficier d'un Plan d'Épargne Retraite exprimé en points, qui leur offrira un complément de revenu à la retraite.

Le Plan d'Épargne Retraite d'AGRIC A PRÉVOYANCE : une réponse simple et adaptée

Le Plan d'Épargne Retraite en points d'AGRIC A PRÉVOYANCE répond pleinement à vos obligations conventionnelles.

Ce dispositif a fait ses preuves auprès des cadres de votre secteur qu'il équipe depuis de nombreuses années.

**Accord national du 15 septembre 2020 (Production agricole, CUMA)*

**Accord national du 8 octobre 2020 (ETARF)*

Comment adhérer ?

Remplissez le formulaire en ligne accessible depuis le site groupagric.com ou via le QR Code :



OU

Contactez nos conseillers spécialisés dans votre agence régionale. Pour trouver la vôtre, scannez le QR Code :



ÉDITORIAL

Arnaud ROUSSEAU,

4 Président FNSEA

L'unité, notre force pour la réussite de l'agriculture française

ACTUALITÉS

5 Conférence de presse

La bio peine à sortir de la crise

6 MSA

La féminisation de l'agriculture en marche

7 Revenus des agriculteurs

16,2 % des ménages agricoles sous le seuil de pauvreté

8 Table-ronde

Ruralité : des stratégies encore en devenir

9 Safer

Faciliter l'accès à la terre pour encourager l'installation

11 Conférence de presse

Faire reconnaître les spécificités de l'agriculture montagnarde

12 Assemblée nationale

Mieux intégrer l'agriculture à la politique de défense

16 **DOSSIER**
78^E CONGRÈS DE LA FNSEA17 78^e congrès de la FNSEA

Des agriculteurs en attente de concret et de perspectives

18 78^e congrès à Dunkerque

La FNSEA demande au gouvernement d'accélérer le mouvement

19 78^e congrès de la FNSEA

L'Europe en ligne de mire

20 78^e congrès de la FNSEA

« Il faut arrêter de perdre du temps »

21 Prévues en janvier 2025

Les élections chambre dans toutes les têtes

22 78^e congrès

Chapitre 1 : « Économie et développement »

23 78^e congrès

Chapitre 2 : « Vie des entreprises »

24 78^e congrès

Chapitre 3 : « Structures et territoires »

25 78^e congrès

Chapitre 4 : « Affaires sociales »

26 78^e congrès

Chapitre 5 : « Vie du réseau »

28 78^e congrès

Chapitre 6 : « Communication »

FILIÈRES

29 Forêt-bois

Une stratégie pour atteindre la neutralité carbone

30 Une étude de l'Idèle

En 7 ans, l'élevage bovin viande s'est extensifié

32 Viticulture

Réchauffement climatique : des perdants et des gagnants

33 La nouvelle équipe de la FNPL

Priorité au revenu des éleveurs

35 Vins et spiritueux

Attention au décrochage des exportations

EUROPE-MONDE

36 Ukraine

Deux ans de guerre : des pertes économiques colossales

40 Géopolitique et géoéconomie

Comment assurer notre souveraineté alimentaire et énergétique

42 Développement durable

Quels indicateurs pour la biodiversité ?

44 Étude FAO

El niño : des inquiétudes sur la sécurité alimentaire mondiale

CULTURE

47 Conférence littéraire

« Nourrir sans dévaster »



Couverture : © iStock-itakefotos4u

L'Information Agricole est édité par la FNSEA,
11 rue de la Baume 75008 Paris, 01 53 83 47 47

Directeur de la publication : Clément Faurax

Rédacteur en chef : Christophe Soulard / Secrétaire : Claire Langlois

Publicité : La Baume Médias 01 53 83 47 29 / Mathieu Tournier

Numéro de commission paritaire : 1122 G 82349 / ISSN : 0019-994 X

Maquette / impression : Imprimerie Nii, 1 rue Léopold Sédar-Senghor,

14460 Colombelles - 2406-0001 / Taux de fibres recyclées : 0 % /

Certification des fibres : PEFC / Eutrophisation : Ptot : 0,02 kg/tonne

L'UNITÉ, NOTRE FORCE POUR LA RÉUSSITE DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE

Voilà presque un semestre que la Ferme France est mobilisée pour que les Pouvoirs Publics engagent enfin le grand changement de fond pour l'avenir des agricultrices et des agriculteurs. Un semestre que la FNSEA et son réseau tiennent une position forte, qui repose sur trois piliers : dignité, juste revenu, et conditions d'exercice viables de nos métiers.

A l'occasion de son 78^{ème} Congrès, qui s'est tenu du 26 au 28 mars dernier à Dunkerque, nous avons pu faire un point d'étape complet. Collectivement, nous pouvons nous féliciter d'avoir passé un cap essentiel : celui de faire reconnaître le caractère indispensable et indissociable de nos 122 propositions, qui trouvent leur expression dans les 67 chantiers ouverts par le Gouvernement, en France et en Europe, depuis fin janvier. Jamais, de mémoire de syndicaliste, autant de chantiers n'ont été ouverts en même temps ! Une victoire que nous devons à la cohésion de notre réseau, et sa coordination avec celui de Jeunes Agriculteurs.

C'est aussi collectivement que nous avons acté qu'un nouveau cap doit être désormais franchi : celui qui consiste à exprimer clairement et méthodiquement quand et comment ces mesures vont être concrétisées et trouveront leur écho tangible dans les cours de fermes.

Nous devons ensemble, dans la cohésion et l'unité qui sont notre force tout autant que notre ADN syndical, maintenir la pression pour obtenir les réponses attendues. Au-delà des aspects législatifs, avec la Loi d'orientation agricole qui vient d'être présentée en Conseil des ministres, nous attendons du président de la République qu'il nous éclaire, enfin, sur sa vision pour l'agriculture française. Dans cette vision, la FNSEA entend qu'au côté du renouvellement des générations agricoles, les sujets de compétitivité et d'accès aux moyens de production dans un contexte de transition écologique trouvent toute leur place.

La mobilisation continue !



© FNSEA

Arnaud Rousseau
Président FNSEA

LA BIO PEINE À SORTIR DE LA CRISE

L'Agence Bio a présenté le 13 juin les chiffres de la filière pour 2023. La crise que connaît le secteur depuis plusieurs mois ne semble pas s'enrayer. La Fédération nationale de l'agriculture biologique appelle à « engager un sursaut de développement ».

Les 15 millions d'euros supplémentaires que le ministère de l'Agriculture vient de mettre dans « l'enveloppe budgétaire de soutien aux exploitations en agriculture biologique ayant subi des pertes économiques importantes », suffiront-ils à redynamiser le marché du bio en France ? De l'avis de certains experts, c'est « un cautère sur une jambe de bois ». En effet, les chiffres présentés par l'Agence bio sont pour le moins inquiétants : Pour la première fois, la SAU en bio régresse de 2 % à 2,8 millions d'ha. Aujourd'hui seuls 10,4 % de la SAU sont en bio contre 10,5 % en 2023. « Ce qui nous éloigne de l'objectif de 18 % de SAU bio en 2027 que la France a fixé dans la politique agricole commune », regrette l'Agence bio. Les feux semblent passer à l'orange dans de nombreuses productions : -29 000 ha pour les surfaces fourragères ; -24 000 ha pour les grandes cultures, -3 % en lait bio... « Nous avons perdu 54 000 hectares en un an », a souligné Laure Verdeau, directrice de l'Agence. Plus inquiétant, c'est le nombre de conversion du conventionnel vers le bio qui s'est essoufflé en 2023. Le solde positif de 2 % entre les arrivées (7 % de nouveaux) et les sorties (5 % des effectifs) confirme la faible dynamique des conversions. L'année 2023 a connu 3054 arrêts de certification biologique en 2023, contre 2 947 en 2022. Le phénomène inquiète car la tendance pourrait encore se détériorer en 2024. Au total, ce sont actuellement 61 000 exploitations qui sont certifiées bio, soit 14 % du nombre des fermes françaises. Les résultats 2023 de la filière confirment également une baisse du nombre des entreprises de l'aval certifiées bio (-2,4 %) et du nombre d'emplois qui y sont liés (-7 %).

Pérennité du modèle

Les dirigeants de l'Agence bio expliquent cette désaffection pour le bio par la conjonction de nombreux facteurs, à commencer par la perte de pouvoir d'achat des Français et la progression de l'inflation alimentaire (+11,8 % tous produits / +7,7 % sur le bio) qui se traduit par un recul de la consommation entre 2022 et 2023, (-4,7 % en valeur globale). « La part de ces dépenses allouée au bio se réduit, et passe de 6 à 5,6 % de leurs dépenses », note l'étude présentée par l'Agence. « L'évolution du marché bio est de 0 % avec seulement 5 millions d'euros de chiffres d'affaires supplémentaires, inflation comprise sur un total de marché de 12,081 milliards d'euros (Md€) ». Les dirigeants de l'Agence veulent cependant croire à la pérennité de leur modèle, notamment au travers de la vente directe qui a cru de +9 %



© DR

entre 2022 et 2023, parce que c'est « un modèle qui s'inscrit dans la durée » et que « le bio redémarre » dans la majorité des pays européens (lire encadré). Réagissant à la parution de ces chiffres, la FNAB a demandé « un sursaut de développement » qui passe notamment « l'augmentation de l'écovégétal bio à 145 euros par hectare et par an », « le fléchage à 100 % des paiements pour services environnementaux du ministère de l'Ecologie vers les fermes bio ». La FNAB demande en outre l'ouverture dès 2025 d'un programme opérationnel pour le lait bio et que la France s'engage « vers un objectif de 100 % des aires d'alimentation de captage en bio en 2030 ».

Christophe Soulard

Le bio progresse en Europe

A contrecourant de la France, le marché du bio progresse presque partout en Europe, à l'exception la Finlande où il recule de 6 % s'établissant à 352 millions d'euros (M€). En Allemagne, le marché progresse de 5 % et les surfaces en bio ont gagné 5 % par rapport à 2022 pour atteindre 1,94 millions d'hectares (Mha), soit 12 % de la SAU. En Espagne, le marché progresse de +6 % (3 Md€) de même qu'en Italie (+8 % / 5,5 Md€), en Belgique (+21 % / 1,153 Md€) et en Suède (+1 % / 3 Md€). Toujours en Europe continentale mais hors UE à 27, le Royaume-Uni a vu son marché bio augmenté de 2 % en 2023 pour atteindre 3,65 Md€. La Suisse a suivi la même tendance : +5 % pour une valeur totale de 4,4 Md€.

MSA

LA FÉMINISATION DE L'AGRICULTURE EN MARCHÉ

A l'occasion de la journée de la femme qui se tient le 8 mars, la Mutualité sociale agricole (MSA) a dévoilé une étude sur la place de la femme dans le monde agricole. Un sondage très instructif et révélateur d'un réel changement de mentalités au sein de la profession.

Qui sont les femmes actives du monde agricole ? Quel est leur parcours ? Comment ressentent-elles leur place dans le monde de l'agriculture ? Quelles sont leurs motivations, envies et attentes ? C'est à ces questions que la MSA répond en très grande partie dans un tout premier sondage^(*) publié début mars. Un sondage qui sera renouvelé au fil des ans pour un baromètre annuel. Que faut-il retenir de ce premier panorama agricole au féminin ? Que « *les femmes du monde agricole (chef d'exploitation et salariées, ndr) sont particulièrement volontaires et mues par la passion mais aussi en quête de reconnaissance, non seulement par l'ensemble de la société, mais également par leurs pairs et les acteurs de leur secteur* », résume la MSA. Dans le détail, le sondage indique que les femmes actives du monde agricole affichent une expérience solide du secteur. En effet, 62 % y travaillent depuis au moins dix ans. Pour 38 % d'entre elles, elles y sont depuis plus de 20 ans. Pas moins des trois-quarts des employeuses de main d'œuvre sont implantées dans le secteur depuis plus de dix ans, dont la moitié depuis plus de 20 ans. Les origines de ces exploitantes et salariées sont diverses. Presque la moitié vient d'une famille agricole (46 %), 24 % d'une famille citadine et les 30 % restant, d'une famille rurale (non-agricole). Par ailleurs plus du tiers (37 %) ont intégré le monde agricole dans le cadre d'une reconversion professionnelle. « *Quand on voit que cette proportion monte à 44 % parmi les cheffes d'exploitation, cela semble traduire la volonté entrepreneuriale des femmes du monde agricole sans oublier une forme de dynamisme du secteur* », analyse la MSA.

« Épanouissant »

Autre enseignement de ce sondage : Les agricultrices travaillent très majoritairement dans la production agricole, à parts quasi égales entre production végétale, culture (41 %) et production animale, élevage (37 %). Elles sont en revanche moins



nombreuses dans la transformation de produits agro-alimentaires (8 %). De plus, « *six dirigeantes agricoles sur dix travaillent aujourd'hui en agriculture conventionnelle, un quart en agriculture biologique ou en conversion bio* », précise la MSA. Au-delà de cette approche sociologique, qu'est-ce qui motive ces femmes à exercer un métier qu'elles jugent difficile (95 %), très peu reconnu (87 %) peu attractif (61 %) et peu rémunérateur (82 %) ? « *La passion* », répondent-elles à une immense majorité (93 %) en jugeant que le métier est « *épanouissant* » (84 %). Beaucoup s'y sont engagées pour aider leur conjoint qui travaille dans le milieu agricole. Les plus jeunes femmes interrogées y voient en outre une mission sociétale : « *travailler aussi au contact de la nature et des animaux* » (66 % des 18-34 ans) et utile à la société (35 ans des 18-34 ans). Dans leur globalité, les femmes interrogées évaluent que le métier qu'elles exercent comme « *essentiel* ». « *C'est un métier d'avenir* », ajoutent-elles, bien qu'elles portent majoritairement (80 %) un regard pessimiste sur l'avenir du secteur et jugent (66 %) leur rémunération insuffisante. « *Si les trois-quarts des agricultrices (77 %) estiment entretenir de bonnes relations avec les hommes du milieu agricole, elles sont néanmoins 83 % - tous statuts confondus - à y constater des inégalités entre les femmes et les hommes* », rapporte l'étude de la MSA. Leur sentiment de légitimité reste fragile : Seulement 61 % des agricultrices se sentent aussi légitimes que les hommes. A leur égal, elles sont en quête de reconnaissance, conclut le sondage.

(*) Le sondage a été réalisé par Vérían (ex-Kantar public) auprès d'un échantillon de 1 020 femmes actives du monde agricole adhérentes de la MSA entre le 2 et le 15 janvier, en face à face et/ou par une enquête en ligne.

Christophe Soulard

16,2 % DES MÉNAGES AGRICOLES SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

En 2020, le revenu médian des ménages agricoles est de 22 800 € par personne. Seuls 10 % de ces ménages, dont l'exploitant est céréalier ou viticulteur, ont un niveau de vie supérieur à 50 000 €/pers/an.

En moyenne, seuls 34 % du revenu disponible des ménages agricoles proviennent en 2020 de bénéfices agricoles, indique une étude de l'Insee dévoilée fin février en marge du Salon de l'agriculture. Le reste de ce revenu est composé de salaires rapportés par les membres des foyers (45 %), de pensions de retraites et de rentes (15 %) mais aussi des revenus du patrimoine (22 %) et des prestations sociales (4 %). Quant aux impôts directs, déduits de ces ressources, ils représentent 19 % du revenu disponible en moyenne. Dans l'ensemble, « *le poids des revenus d'activité (y compris les indemnités de chômage) croît à mesure que le niveau de vie augmente : de 52 % pour les 10 % des ménages en dessous du 1^{er} décile(*) à 86 % pour les ménages du 9^{ème} décile* », poursuit l'étude.

24,9 % des maraîchers

Mais plus le revenu disponible d'un ménage est élevé, plus la part des revenus du patrimoine augmente jusqu'à atteindre 39 % du revenu disponible, poursuit l'Insee. En 2020, le taux de pauvreté des populations des ménages agricoles (16,2 %) est supérieur de 0,8 point à celui observé dans l'ensemble de la population française (15,4 %). Le niveau de vie des personnes les plus démunies (1^{er} décile) n'excède pas 10 900 €/personne en moyenne. Dans le maraîchage, il est inférieur à 8 900 €/pers. C'est le plus faible de l'ensemble de la profession. Aussi, 24,9 % des ménages de maraîchers vivent sous le seuil de pauvreté contre 23,6 % en ovin-caprin. En fait, le taux de pauvreté en agriculture dépend du nombre de personnes qui pourvoient aux revenus des ménages auxquels ils sont rattachés. Si l'exploitant est seul, ce taux de pauvreté atteint 33 %. Sans ce cas de figure, le niveau de vie du 1^{er} décile n'excède pas 6 300 €/pers/an. Dans les ménages agricoles où un des membres travaille hors de l'exploitation, la part des personnes vivant alors sous le seuil de pauvreté (13,6 %) est inférieure de 2,6 points à celle observée dans l'ensemble des ménages agricoles (16,2 %). Le revenu disponible médian des ménages agricoles est de 22 800 €/pers et le revenu moyen de 22 700 €/pers.

Statut social

Dans les ménages agricoles où les exploitants agricoles sont à la tête de micro-exploitations(**), le niveau de vie médian est inférieur à celui de l'ensemble des personnes résidant dans des

ménages agricoles (22 300 €/an contre 22 800 €/an) car leurs revenus ne proviennent pas seulement de l'activité agricole. Mais au-delà d'une certaine dimension, la taille économique des exploitations et leurs orientations conditionnent le niveau de vie moyen des ménages agricoles. Dans les grandes exploitations(**), ce dernier (32 700 €/pers/an) est supérieur de 7 000 € aux revenus des ménages dont les exploitants sont à la tête de micro-exploitations(***) (25 700 €/pers/an). En viticulture, le niveau de vie moyen des ménages agricoles est de 34 200 €/pers/an contre 23 600 €/pers/an en bovins viande. Mais les agriculteurs à la tête de grosses exploitations ont les revenus les plus élevés (54 800/pers et par an au 9^{ème} décile) contre 39 900 €/pers/an dans les micros. Il s'agit essentiellement de viticulteurs ou de céréaliers (+ 50 000 €/pers au 9^{ème} décile).

Dans le secteur de l'élevage, ils avoisinent 35 000 €/pers. Parmi les foyers les plus aisés (au-dessus du neuvième décile : 44 600 €/pers), le statut social des pourvoyeurs de revenus n'a quasiment aucun impact. L'agriculteur peut aussi bien être seul à faire vivre sa famille, qu'associé avec sa femme à moins que cette dernière exerce elle-même une activité professionnelle à l'extérieur.

(*) Les ménages sont divisés en dix groupes équivalents (en déciles) en fonction de leur niveau de revenu.

(**) Plus de 250 000 € de produit brut standard

(***) Produit brut standard inférieur à 25 000 €

Frédéric Hénin



© iStock-volcjojs

Table-ronde

RURALITÉ :
DES STRATÉGIES
ENCORE EN
DEVENIR

La FNSEA a organisé fin février sur le salon de l'Agriculture une table-ronde intitulée « L'Europe et la politique rurale en France ». L'occasion pour les intervenants de faire le point sur les mécanismes français et européens qui irriguent les territoires ruraux.

Après un bref rappel de l'identité du Groupe monde rural qu'il préside (lire encadré), Stéphane Aurousseau s'est interrogé sur la stratégie de l'Europe pour les différentes ruralités qui composent le vieux continent, notamment la France et quelles sont les déclinaisons de cette politique à travers les politiques publiques françaises. « *L'Europe a une vision à long terme des zones rurales* », lui a répondu Alexia Rouby, agroéconomiste et responsable du dossier ruralité à la direction agriculture de la Commission européenne. Bruxelles a en effet lancé en 2021 le Pacte rural européen et à travers lui un plan stratégique à l'horizon 2040, décliné en dix principaux objectifs. Parmi eux : « *avoir des espaces attrayants dans un développement territorial harmonieux* » ; « *posséder des fournisseurs de sécurité alimentaire et de services de proximité* » etc. Pas moins de trois commissaires coordonnent cet immense projet qui ambitionne de rendre les régions rurales « *plus fortes, connectées, résilientes et prospères* ». Cette stratégie s'appuie également sur un plan d'action rural par le biais de 24 actions thématiques. Y sont déclinées les actions relatives au numérique, à l'éducation, aux mobilités, aux communautés énergétiques rurales, aux femmes en zone rurale et bien entendu à l'entrepreneuriat. Une plateforme communautaire du pacte rural(*) a d'ailleurs vu le jour en septembre dernier. Une consultation assez récente (2021(**)) souligne que plus de 50 % des sondés demandent en priorité l'amélioration des infrastructures parmi les besoins les plus urgents dans les zones rurales. Vient ensuite l'accès aux services et aux équipements de base, tels que l'eau et l'électricité, les banques et les bureaux de poste (43 %). Ils sont aussi 93 % à estimer que « *l'attractivité des zones rurales dépendra en grande partie de la disponibilité de la connectivité numérique, des services de base et des services en ligne* (94 %),



©Stock-Eisenlohr

ainsi que de l'amélioration des performances de l'agriculture en matière de climat et d'environnement (92 %) ».

Réfèrent ruralité

C'est d'ailleurs la crise des gilets jaunes qui a remis en lumière « *la problématique rurale* » dans les esprits politiques, a indiqué Patricia Andriot, cheffe de projet « *ruralités* » à l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT). L'agence décline les projets européens à travers neuf programmes identifiés (lire encadré) dont le plus important reste France ruralité. C'est dans ce cadre qu'une nouvelle cartographie des territoires ruraux devrait être publiée en juillet prochain(***). La France bénéficie d'une enveloppe de deux milliards d'euros par an à travers les programmes Liaison entre action de développement de l'économie rurale (Leader) et le Fonds européen de développement régional (Feder). « *Un peu plus d'un tiers des dossiers présentés bénéficient (12 000 sur 30 000 ndlr) d'un financement en France* », a-t-elle précisé. L'ANCT est aussi chargée d'appliquer l'Agenda rural, ce plan d'action interministériel destiné à renforcer l'attractivité des territoires ruraux et à améliorer la vie quotidienne de leurs habitants. Élaboré à partir de 2019 et enrichi lors des Comités interministériels à la Ruralité, il comporte 181 mesures. Grâce à cet agenda, « *chaque ministère et chaque préfecture prend en compte la ruralité car tous sont dotés d'un référent ruralité pour décliner les politiques publiques* », a souligné Patricia Andriot. « *A chaque fois qu'une mesure nationale doit être appliquée, ce référent demande comment elle le sera concrètement pour les territoires ruraux* », a-t-elle déclaré. Il n'en reste pas moins que le maquis des structures et des enveloppes budgétaires rend les politiques publiques peu lisibles. Alexandra Rouby a concédé qu'il est « *difficile de flécher les fonds européens car les*

États membres rechignent à installer des outils qui alourdissent la machine administrative ». Les deux intervenantes ont milité pour la mise en place d'indicateurs pertinents et fiables, « capables de mesurer le réel impact des fonds qu'ils soient européens ou français ».

(*) https://ruralpact.rural-vision.europa.eu/index_en

(**) https://agriculture.ec.europa.eu/news/long-term-vision-rural-areas-commission-publishes-public-opinion-survey-rural-areas-2021-06-28_en

(***) Une nouvelle typologie de la ruralité réalisée par l'ANCT devrait être dévoilée courant mars. De son côté le Conseil économique social et environnemental devrait consacrer une de ses sessions à la ruralité le 10 avril prochain.

Christophe Soulard

Le Groupe monde rural en bref

Le Groupe monde rural (GMR) a été créé, en 1991 sur l'initiative du président de la FNSEA de l'époque, Raymond Lacombe, autour de 15 membres historiques suite à l'organisation des assises nationales de la ruralité. Son objectif est de favoriser une information mutuelle sur les actions des membres, intégrer les territoires ruraux dans les réflexions sur l'aménagement du territoire et exprimer les préoccupations et les positions du GMR aux pouvoirs publics. C'est à ce titre que le GMR, qui comprend aujourd'hui 19 membres, est lui-même partie prenante de l'Association nationale nouvelles ruralités (ANNR) et du Parlement rural français.

Safer

FACILITER L'ACCÈS À LA TERRE POUR ENCOURAGER L'INSTALLATION

Au cours des dix prochaines années, dix millions d'hectares vont changer de mains. Une nouvelle génération d'agriculteurs et de propriétaires émergera.

C'est l'un des défis des prochaines années pour assurer le renouvellement des générations : Comment répondre aux attentes de la nouvelle génération d'agriculteurs qui s'installent – un tiers d'entre eux est non issu du monde agricole – alors que dix millions d'hectares se libéreront d'ici 2035 ? C'est à cette question que la Fédération nationale des Safer (FNSafer) a tenté de répondre lors du dernier Salon de l'agriculture. « Si les terres ne sont pas reprises, elles pourraient être mises en jachères ou se transformer en friches », avertit Bruno Keller, président de la Fédération nationale de la propriété privée rurale (FNPPR).

Pour rendre la transmission des terres plus aisée, Pierre Meyer membre du conseil d'administration de Jeunes Agriculteurs (JA) et Coline Sovran de Terre de liens ont émis quelques suggestions. « Afin de faciliter l'installation hors cadre familial et l'installation progressive, il faut revoir le schéma directeur régional des exploitations agricoles qui détermine les orientations de la politique régionale d'adaptation des structures d'exploitations agricoles »,

affirme Coline Sovran. Emmanuel Hyst prodigue sa simplification. « Telles quelles, les autorisations d'exploitation, on va droit dans le mur », prévient-il.

Projet professionnel

« Au cours des dix prochaines années émergera une nouvelle génération de propriétaires fonciers. Pour les inciter à conserver leurs terres, leur location devra être rentable », souligne Bruno Keller. A cette fin, il suggère les exonérations de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), comme le sont actuellement les agriculteurs bailleurs, mais aussi des droits de succession. Mais les nouveaux propriétaires s'engageront alors à mettre leurs terres en fermage. « Il ne faut pas compter sur le groupement foncier agricole d'investissement créé par le gouvernement. C'est une solution pour des besoins ponctuels. Il ne porte que sur 65 000 hectares ! », souligne le président de la FNSafer.



Safer

« Pour JA, être propriétaire n'est pas une fin en soi », a rappelé Pierre Meyer. Le statut du fermage n'a jamais démerité. Il offre la stabilité aux nouveaux installés de réaliser leurs projets sans être contraints d'acheter les terres qu'ils exploitent. « S'installer ce n'est plus un projet de vie mais un projet professionnel. C'est pourquoi le statut de fermier répond aux aspirations de la nouvelle génération d'agriculteurs qui s'installent. Ils réalisent leur projet professionnel tout en ayant la possibilité de se retirer du métier pour se reconvertir professionnellement », souligne Coline Sovran. « Sans ce statut du fermage, ces nouveaux agriculteurs ne se seraient probablement pas installés car le risque serait trop important ».

Financiarisation de l'agriculture

« Quoi qu'il en soit, ils ne peuvent acheter les terres qu'ils vont cultiver tout en finançant leur outil de production », soutient Bruno Keller. « Lorsqu'un candidat à l'installation tarde à concrétiser son projet, il peut toujours compter sur les Safer pour stocker les terres convoitées avant de les lui louer ou de les acquérir », rappelle Emmanuel Hyest. « Elles peuvent aussi exercer l'activité de société foncière en incitant des investisseurs à acquérir des terres pour les louer ensuite à des agriculteurs ». Mais les Safer s'opposent à la création du GFA d'investissement. Pour cette organisation, cette mesure financiarisera l'agriculture et favorisera la création d'exploitations de très grande dimension aux dépens de l'installation et des productions alimentaires. Aussi, le président de la FNSafer demande « l'annulation de l'article 11 du projet de loi d'orientation agricole en faveur du renouvellement des

générations en agriculture ». Il ne comprend pas pourquoi l'Elan, le fonds de portage de foncier destiné à faciliter l'accès au foncier pour des jeunes agriculteurs (lire encadré) notamment hors cadre familial, n'est pas encore fonctionnel.

Frédéric Hénin

Le dispositif Elan

Les Safer et leurs partenaires, après plusieurs années de travail, ont lancé en mars 2023, Elan, un nouvel outil de portage du foncier des exploitations. Ce dispositif entend :

- Faciliter l'accès au foncier pour des jeunes agriculteurs, notamment hors cadre familial, souhaitant s'installer, dans un contexte démographique extrêmement préoccupant de vieillissement de la population agricole (un agriculteur sur cinq seulement a moins de 40 ans)
- Concilier économie agricole, agro-écologie et adaptation au changement climatique
- Avoir un impact sur la vitalité des territoires ruraux, en termes d'emploi et de maintien du tissu social, de circuits de distribution, etc.
- Avoir une portée nationale et viser une diversité de systèmes de production agricoles et la solidarité territoriale
- Compléter les dispositifs développés dans les territoires, à l'image des Foncières ou des conventions de portage foncier associant généralement Safer, Régions, organismes bancaires et les filières.



© iStock-Meinrahn

FAIRE RECONNAÎTRE LES SPÉCIFICITÉS DE L'AGRICULTURE MONTAGNARDE

En marge du Salon de l'agriculture, les responsables de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM) ont organisé fin février, une conférence de presse au cours de laquelle ils entendaient défendre des productions de qualité aujourd'hui menacées.

Natura 2000, application de la PAC, dérèglement climatique, surcharge administrative... Al'image de leurs homologues de la plaine, les agriculteurs montagnards n'échappent pas aux multiples contraintes inhérentes à l'exercice de leur métier. L'objectif commun des élus de l'ANEM présidée par la députée Pascale Boyer (Renaissance, Hautes-Alpes) est de préserver et valoriser l'agriculture. La préserver en raison des nombreuses aménités positives qu'elle peut générer. « *Il existe toute une économie liée à l'agriculture de montagne qui concerne l'emploi, le maintien des territoires, la préservation des paysages, le tourisme* », a rappelé le député Jean-Pierre Vigier (LR, Haute-Loire) qui reste très sceptique sur le prix plancher. « *Il faut consolider Egalim sur le coût de production, d'autant qu'il est plus élevé en montagne qu'en plaine* », a-t-il expliqué. Sa collègue du Sénat Frédérique Espagnac (PS, Pyrénées-Atlantiques) a souligné que les agriculteurs de montagne avaient perdu en moyenne 7 000 euros par exploitation, « *toutes aides confondues* », notamment dans le calcul des indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN). « *On a réduit les surfaces éligibles* », s'est-elle inquiétée. Les élus de l'ANEM craignent que les nombreux objectifs fixés par l'Europe et la France en termes de transition agroécologique ne soient préjudiciables aux agriculteurs montagnards, dont l'activité principale est tournée vers l'élevage.

Retenues collinaires

Commentant le règlement « *Restauration de la nature* » adopté par le Parlement européen, la sénatrice rappelle que « *sans pastoralisme, sans écobuage on risque l'ensauvagement de la montagne. Les agriculteurs sont les premiers à préserver la biodiversité* ». D'ailleurs 30 % des exploitations produisent sous signes de qualité. « *Une priorité à ancrer dans la PAC* », a-t-elle soutenu. De même, Jean-Pierre Vigier souhaite-il une « *meilleure maîtrise de la chaîne de valeurs* », en développant notamment le label Spécialité traditionnelle garantie (STG) dont le but est de protéger une recette traditionnelle (lire encadré). « *La demande du consommateur existe* », a-t-il assuré. Encore faut-il que les collectivités locales, astreintes par la loi Egalim à servir au moins 50 % de « *produits durables et de qualité* », dont au moins 20 % de produits « *bio* ». « *Il faudrait pouvoir inclure une clause de proximité dans les marchés publics* », a suggéré Pascale Boyer. Ce qu'interdit l'Union européenne pour le moment, au nom de la concurrence. Encore faut-il offrir un contexte favorable à l'exercice de l'activité

agricole, en « *facilitant les retenues collinaires* », a plaidé Jean-Pierre Vigier ; « *en accélérant l'accès au numérique, haut-débit et fibre* », a ajouté Frédérique Espagnac qui fustige les services de l'Etat ; en « *réduisant les prédateurs* », a renchéri Pascale Boyer. Elle estime que le nouveau plan loup ne va pas régler tous les problèmes. Tous les élus souhaitent chasser les prédateurs (ours, loups, lynx) des territoires habités. Car les jeunes rechignent maintenant à s'installer. Le dernier recensement agricole (2020) comptabilisait près de 82 000 exploitations agricoles en zone de montagne en métropole, soit un peu plus de 16 % des exploitations françaises métropolitaines. Elles étaient 120 000 en 2010.

Christophe Soulard

3 STG en France

En France, trois produits sont à ce jour labellisés STG : les moules de bouchot (depuis 2013) et la spécialité savoyarde à base de fromage, le Berthoud (depuis 2020) et le Bœuf traditionnel de race Normande depuis le 22 janvier 2024. Au sein de l'Union européenne, 55 produits bénéficient de ce label. Parmi eux : la pizza napolitaine et la mozzarella (Italie), le jambon Serrano (Espagne), la bière vieille gueuze (Belgique) ou encore le fromage Hushållsost (Suède) et le plat slovène Idrijski žlikrofi.

Le Beaufort

Après deux années compliquées en raison du climat (2021 et 2022), le Beaufort qui avait perdu 10 à 15 % de sa production reprend quelques couleurs. L'année 2023 a été contenue et la production repart légèrement à la hausse. Cependant, pour maintenir son niveau de prix, la profession envisage de baisser les volumes de fabrication de l'ordre de 5 % pour 2024. Le produit reste bien valorisé : entre 800 € et 1 000 €/1 000 l. Cependant les coûts de production oscillent entre 600 et 700 €/1 000 l.

Assemblée nationale

MIEUX INTÉGRER L'AGRICULTURE À LA POLITIQUE DE DÉFENSE

Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau a été auditionné début mars par les membres de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées de l'Assemblée nationale (CDNFA).



©DR

Il était sans doute temps de « *réparer cette anomalie* », a d'emblée attaqué le député Thomas Gassilloud (Renaissance, Rhône), président de la CDNFA. En effet, c'est la toute première fois qu'un ministre de l'Agriculture était auditionné, le 5 mars dernier, par cette commission. Bien que le code de la défense prévoit que « *le ministre chargé de l'agriculture a la charge du ravitaillement de la population civile et de l'approvisionnement des forces armées et formations rattachées en denrées et produits alimentaires* » (*), son rôle est loin d'être secondaire. Il est même stratégique à de nombreux titres, a rappelé Marc Fesneau.

Stratégie de Poutine

Tout d'abord sur le plan de nos nombreuses dépendances agricoles et alimentaires. La France est en effet tributaire de nombreux autres pays pour son approvisionnement en fruits et légumes, en matériel agricole, en énergies fossiles, en engrais azotés... Ce qui constitue autant d'écueils si un conflit majeur devait survenir.

« *Il faut aussi tenir compte de nos vulnérabilités futures* », a ajouté Marc Fesneau. Parmi elles, la possible baisse des rendements consécutive aux aléas climatiques, le stress thermique « *qui fera évoluer les assolements et les variétés* », la survenance ou la résurgence de nouvelles maladies « *comme la MHE qui est directement liées au dérèglement climatique* ». Analysant la stratégie de Vladimir Poutine, il note que dès 2014, et les sanctions qui ont suivi le référendum bidon de Crimée, on prenait celle-ci

pour « *ringarde* ». Le chef du Kremlin a cependant su « *assurer à la fois sa souveraineté alimentaire et sa souveraineté énergétique* », remarque Marc Fesneau. Le fait d'avoir bloqué le trafic des céréales en Mer Noire, et de saturer aujourd'hui certains marchés sous couvert d'aide alimentaire est en train de « *déstabiliser le marché des céréales* », note-t-il.

Désarmer la souveraineté

Pour contrer ces actions, la France tente de reconquérir sa souveraineté dans de nombreux domaines. Plusieurs plans de reconquête sont en cours d'application ou sur le point de l'être, en protéines végétales, en fruits et légumes, dans l'élevage, en blé dur, sur nos engrais, notamment. « *Il faut conserver notre capacité de production* », plaide le ministre de l'Agriculture qui va confier à sa ministre déléguée, Agnès Pannier-Runacher le plan de reconquête engrais. « *On va continuer à décliner les plans de souveraineté filière par filière et territoire par territoire dans le cadre de la transition agroécologique* », assure-t-il. Au passage le ministre regrette que « *l'erreur collective de l'Europe est d'avoir désarmé sa souveraineté agricole. Ni les Etats-Unis, ni la Chine, ni la Russie ne l'ont fait* ». Cette souveraineté n'est pas synonyme de protectionnisme pour Marc Fesneau qui plaide pour la poursuite des accords de libre-échange, à armes égales, avec des clauses miroirs. « *Mais la souveraineté, c'est long à reconquérir* », concède-t-il.

Syndrome Nimby

Interrogé sur la résilience des systèmes agricoles et alimentaires français et européens, le ministre juge nécessaire de mieux faire coopérer les grands organismes de recherche et stratégiques pour élaborer un véritable plan stratégique. « *Il faut être résilient sur nos facteurs de production : les semences, les produits phytosanitaires, les engrais (...)* Il faut développer les NGT/NBT et travailler sur la résilience sur l'eau », plaide-t-il faisant remarquer que Vladimir Poutine a bien compris l'enjeu majeur de l'eau ... en faisant bombarder les barrages, privant ainsi les Ukrainiens de deux ressources essentielles : l'énergie et l'eau. Cet esprit de souveraineté, de reconquête et de résilience nécessitera surtout de la « *cohérence* », insiste-t-il. « *Il faudra accepter d'avoir des usines d'engrais et des élevages à proximité de chez soi* », martèle-t-il. Autrement dit vaincre le fameux syndrome Nimby « *Never in my back yard / Pas de ça chez moi* ». En résumé, il va rester encore beaucoup de chemin à parcourir avant que l'agriculture ne soit considérée par la population et nos gouvernants comme un élément essentiel de la stratégie de défense de la France.

(*) Article R1337-1 du Code de la Défense

Christophe Soulard

Les rations de combat françaises

« *La souveraineté alimentaire est-elle respectée dans la fabrication des rations de combat ?* » Telle est la question posée au ministre de l'Agriculture Marc Fesneau, par le député Christophe Bex (LFI, Haute-Garonne). Renvoyant la réponse au ministre des Armées, Sébastien Lecornu, Marc Fesneau a concédé « *ne pas savoir ce qu'il y avait dedans* ». Ces rations de combat individuelle réchauffable (RCIR), qui « *couvrent les besoins alimentaires journaliers d'un combattant, lorsque les circonstances excluent une alimentation traditionnelle* », sont réalisées par l'Établissement spécialisé du commissariat de l'armée de terre (ESCAT) d'Angers en concertation avec les industriels et l'économat des armées. Un cahier des charges est imposé aux industriels, comme la teneur en viande ou poisson, la teneur en cacao du chocolat, la teneur en fruit des pâtes de fruit, la provenance française ou européenne des produits, etc. De nombreuses rations contiennent des produits de l'association Bleu-Blanc-Cœur. Preuve de la qualité des rations françaises : lors du conflit en Afghanistan, une ration française s'échangeait contre trois à cinq rations américaines.

UNE ÉTUDE DE L'INRAE SUR LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

L'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) a diffusé début juin une intéressante étude sur le gaspillage alimentaire et sur la manière d'optimiser la distribution des excédents de restauration collective. Les excédents de repas représentent les produits et plats non servis, encore bons à consommer. Sur le terrain, deux débouchés sont observés : soit la vente au personnel de l'établissement, à des collaborateurs ou à l'extérieur ; soit le don, défiscalisé ou non, à des associations d'aide alimentaire. L'étude de l'Inrae pointe la difficulté pour les intermédiaires logistiques à identifier les sources et estimer leurs volumes et localisation. Les trois auteurs de l'étude préconisent de faire appel aux collectivités locales pour accompagner la structuration de ces nouvelles filières au titre du développement économique, de la restauration collective ou de l'action sociale. Elle invite également les acteurs de la restauration collective et les associations d'aide alimentaire à se former à la maîtrise des risques dans la chaîne alimentaire, à l'habilitation à utiliser ces excédents et à la réorganisation des approvisionnements.

Christophe Soulard

NAPPES PHRÉATIQUES : UNE SITUATION « TRÈS SATISFAISANTE » AVANT L'ÉTÉ

Le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) a présenté le 14 juin l'état des lieux des nappes phréatiques en France. La situation est « *très satisfaisante et même exceptionnelle* » a indiqué Violaine Bault, hydrogéologue. La période de vidange des nappes qui aurait dû commencer ces dernières semaines a été repoussée par « le fort soutien des pluies » d'avril et mai, a constaté l'établissement public. C'est ainsi que « *70 % des niveaux se situent au-dessus de la normale dont 22 % très hauts* ». A la même époque l'an dernier, 70 % des niveaux de nappes étaient sous les normales mensuelles ! Seuls quelques points noirs subsistent, notamment en Occitanie (Roussillon et Corbières) ainsi qu'en Corse où le préfet de Haute-Corse a placé en « *alerte* » 137 communes sur les 236 du département, avec des restrictions d'usage de l'eau. Le BRGM qui a comparé les situations des nappes sur les trente dernières années, explique qu'il existe des cycles pluriannuels correspondant à des cycles météorologiques de 6 à 12 ans, alternant entre sécheresse et années humides. « *Le mois de mai 2024 a été le 4^e mois le plus pluvieux des 30 dernières années, après 2001 (1^{er}), 1995 et 2013* », a affirmé Violaine Bault.

Christophe Soulard

Production porcine

INAPORC
 LES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE PORCINE FRANÇAISE

INAPORC POURSUIT SA MOBILISATION POUR METTRE EN AVANT LE PORC FRANÇAIS

Une première campagne digitale du 22 avril au 26 mai 2024

Face à une conjoncture toujours difficile pour la filière porcine française, INAPORC lance sa campagne de communication digitale Le Porc Français.

Avec le retour des beaux jours, la viande de porc et les charcuteries sont la bonne solution pour se régaler partout, en famille ou entre amis. Avec la nouvelle campagne de communication digitale, on est toujours partant avec Le Porc Français pour profiter de la saison

printanière avec des apéros, des pique-niques et des barbecues ! **Du 22 avril au 26 mai**, Le Porc Français sera présent sur les grands carrefours d'audience !

À travers cette campagne, la filière en appelle à l'acte d'achat citoyen pour soutenir les productions françaises, dont les produits sont facilement identifiables en rayons, grâce au logo « Le Porc Français ».



Une puissante campagne de valorisation

A partir du 22 avril, la campagne Le Porc Français « **Typiquement vous, typiquement bon** » se déploie de nouveau en digital avec des vidéos et des bannières sur des sites grands carrefours d'audience comme Gala, Marie Claire, Cosmopolitan, Paris Match, Marmiton, Europe 1 ou Capital.

Elle fait la part belle aux **influenceurs Le Porc Français** @chateau.leg0, @ma.jolie.bulle, @camilleinbordeaux et @zozo_mum qui partagent au quotidien leurs recettes et bons moments autour du Porc Français en pique-nique, à l'apéro et autour d'un bon barbecue !

L'OBJECTIF EST DE TOUCHER PLUS
DE 20 MILLIONS DE CONTACTS ET
D'ATTEINDRE 3 MILLIONS DE VIDÉOS
VUES POUR CETTE VAGUE
DE PRINTEMPS.



TOP DÉPART

APÉRO
APÉRO
APÉRO
APÉRO
APÉRO
APÉRO



LA SAISON EST LANCÉE...



BBQ



PIQUE
NIQUE



Typiquement vous.
Typiquement bon !

Je trouve ma recette ! ➔

MA RECETTE ? ➔ WWW.LEPORC.COM/RECETTES

LA FILIÈRE PORCINE FRANÇAISE SE FÉLICITE DE L'OUVERTURE DU MARCHÉ CHINOIS AUX ABATS BLANCS DE PORC

Le Président chinois Xi Jinping, récemment en visite en France, a signé le 6 mai avec le Président français Emmanuel Macron, un protocole qui va permettre d'exporter les abats blancs de porcs français vers la Chine (estomac et intestins...).

INAPORC, l'Interprofession du Porc Français, et Culture Viande se félicitent de la conclusion de cet accord pour lequel elles travaillent de longue date. Cette signature représente en effet l'aboutissement du travail mené par INAPORC avec les autorités françaises, l'Ambassade de France en Chine, la DGAL et FranceAgriMer.

Un effet immédiat sur les exportations de viande de porc vers la Chine : +10 % en prévision

Il s'agit d'une véritable victoire pour toute la filière porcine française puisque cet accord va avoir un effet immédiat sur les exportations. Il va générer une augmentation

du chiffre d'affaires à l'export vers la Chine d'environ 10 %. En 2023, les exportations vers ce pays, première destination des exportations françaises de viande de porc, se sont élevées à 260 millions d'euros.

Un nouveau débouché pour des abats sous-consommés en Europe

Cette nouvelle possibilité s'inscrit pleinement dans la démarche de Responsabilité sociétale de la filière porcine, car la France exporte vers la Chine des produits de porc sous-consommés en Europe et surconsommés en Chine. Ces échanges permettent donc d'optimiser la valorisation du porc français dans le monde. Désormais, tous les industriels pourront compléter leurs containers destinés à la Chine avec des abats blancs.

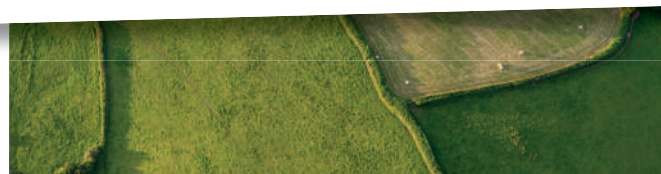
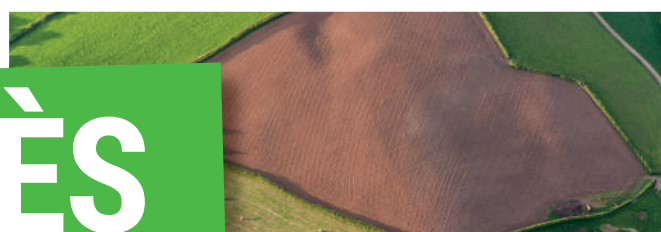
Le dicton « Tout est bon dans le cochon » se confirme donc avec cette signature historique !

DOSSIER



78^e CONGRÈS

DE LA FNSEA





DES AGRICULTEURS EN ATTENTE DE CONCRET ET DE PERSPECTIVES

Le 78^e congrès de la FNSEA s'est ouvert en huis-clos le 26 mars au Centre des congrès de Dunkerque (Nord) sur fond de crises agricoles non résolues et dans la perspective des élections aux Chambres d'agriculture de janvier 2025. Les congressistes sont en attente de réponses concrètes du Gouvernement sur les dossiers en cours.

Gestion de l'eau, retraites agricoles, protection des cultures, prédation, projet de loi d'orientation, agriculture bio, affichage nutritionnel et environnemental, exonérations sur la taxe sur le foncier non bâti, fiscalité plus accommodante sur l'épargne de précaution, ... Les sujets n'ont pas manqué d'alimenter les débats du huis-clos. Dans son discours d'ouverture, le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau, a rappelé le contexte particulier de ce congrès, rythmé par trois temps politique et syndicaux de première importance. En premier lieu : « *Nous sommes au cœur d'une mobilisation agricole historique, qui engage toutes les productions, tous les territoires et nous accapare depuis cinq mois maintenant* ». En deuxième lieu « *nous avons aussi en ligne de mire les élections européennes de juin prochain. Car, nous devons réfléchir le cadre européen* », a-t-il enchaîné. Enfin troisième temps, le leader du syndicat majoritaire a dans sa ligne de mire les élections aux Chambres d'agriculture « *C'est dès aujourd'hui que nous devons poser ensemble la base de valeurs et l'état d'esprit qui présideront à cette campagne que nous mènerons conjointement avec les Jeunes Agriculteurs* », a-t-il assuré.

« On ne désarme pas »

Plus que des paroles, ce sont des actes que veulent les agriculteurs. Ils constatent que les promesses gouvernementales peinent à s'appliquer : « *Il va falloir faire un point précis sur ce qui est acquis, sur ce qui ne l'est pas, sur le travail qui reste à faire. Nous avons passé des jours sur les barrages, puis des semaines à multiplier les réunions, les visioconférences, les rendez-vous en préfecture... 2 500 à 3 000 propositions sont remontées du terrain. Nous devons mettre tout cela au clair. Et aussi, de façon positive, prendre la mesure de ce que le réseau a été capable de porter. C'est un motif de satisfaction* », a déclaré Luc Smessaert, vice-président de la FNSEA. Pour le millier de congressistes, c'est le bon sens qui doit primer « *pour ramener la confiance dans les fermes* », a-t-il ajouté citant quelques exemples : « *Arrêter de tailler la haie le 15 mars, ce n'est pas possible quand on n'a pas pu le faire cet hiver. Normer le tas de fumier à 2 mètres 50, c'est juste une aberration* ». Derrière le discours, on sent que les braises sont encore chaudes et qu'il ne faudrait pas grand-chose pour ressortir les tracteurs dans la rue et devant les préfectures. C'est d'ailleurs le sens de l'intervention d'Arnaud Rousseau dans un entretien publié par nos confrères de la Voix du Nord le 26 mars « *On ne désarme pas tant qu'on ne constate pas concrètement que les choses se mettent en place dans les exploitations* », a répété Arnaud Rousseau.

Christophe Soulard

78^e congrès à Dunkerque

LA FNSEA DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ACCÉLÉRER LE MOUVEMENT

En ouverture de la séance publique le 27 mars, Arnaud Rousseau, président de la FNSEA, a insisté pour que le Gouvernement tienne ses promesses et avance sur les 62 demandes du syndicalisme agricole pour tourner la page de la crise qui dure depuis quelques mois.



« Arrêtez d'emmerder les agriculteurs », a lancé de la tribune, Patrick Valois, vice-président « Ruralité » du Conseil départemental du Nord, en paraphrasant Georges Pompidou. Celui-ci aurait vilipendé en 1966 un de ses jeunes collaborateurs de Matignon, qui venait lui présenter un parapheur rempli de décrets : « Arrêtez d'emmerder les Français ». Ce jeune collaborateur s'appelait Jacques Chirac. Patrick Valois a résumé ce qu'une immense majorité des agriculteurs français pensent des surtranspositions qui pèsent sur leur quotidien. D'où la nécessité pour Arnaud Rousseau, patron de la FNSEA, de vouloir « changer de logiciel ».

C'est le principal message que les agriculteurs ont fait passer lors des manifestations du mois de janvier.

« Ras-le-bol »

La FNSEA a consacré une partie du congrès à revenir, sans nostalgie sur la genèse de ce mouvement d'ampleur, le plus important du monde agricole depuis une trentaine d'années. « Un mouvement venu de loin » a témoigné Jean-Marie Dirat, secrétaire général de la FRSEA Occitanie qui voyait qu'on « ne gagnait plus d'argent », notamment en raison de l'effet ciseaux dans de nombreux secteurs, avec une hausse des coûts de productions et une baisse

des prix payés au départ de ferme. Les pressions extérieures comme les recours juridiques contre des installations ou des extensions de bâtiments ont agacé les syndicaux locaux. « En 2023, à cause de ces recours, on n'a installé personne en volailles dans mon département », s'est agacé Thierry Coué, secrétaire général adjoint de la FNSEA, éleveur en Bretagne. Son collègue, Romain Blanchard a évoqué un « long sentiment de frustration, de résignation puis de ras-le-bol dans toutes les filières ». Pour lui, c'est ce sentiment qui a été « le point de bascule » pour sortir des tracteurs.

« C'est brûlant »

« Il faut encore attendre un peu avant de tirer le bilan de ces manifestations », a tempéré Arnaud Rousseau, assurant « être toujours dans la bagarre car on n'a pas terminé le temps du travail. Comment continuer le dialogue respectueux mais ferme avec les pouvoirs publics pour sortir de cette crise par le haut ? ». Si l'écoute est là, a ajouté Arnaud Gaillot, président des Jeunes agriculteurs, « elle n'est pas suffisante ». « Ce qu'on attend, c'est le déploiement des 62 mesures que nous avons portées au Gouvernement. Il doit répondre aux questions : Comment ? et quand ? », a martelé le président de la FNSEA très attaché à la « culture du résultat ». En clair, le mouvement est en sommeil et les agriculteurs sur leurs gardes ? Pourrait-il reprendre ? « L'attente est toujours là, car toutes les décisions du gouvernement ne sont pas encore arrivées dans les cours de ferme et dans le portefeuille », a rappelé Thierry Coué, suivi par Romain Blanchard : « On est toujours dans le rapport de force ». Fort du soutien d'une grande majorité de la population, les manifestations pourraient reprendre s'ils n'obtenaient pas gain de cause : « C'est brûlant », a concédé Jean-Marie Dirat. « On veut du sonnant et du trébuchant, car les discours, on n'en veut plus ». Le message est on-ne-peut plus clair.

Christophe Soulard



© Actuagri-CS

L'EUROPE EN LIGNE DE MIRE

« *Syndicalismes et enjeux européens* ». Tel était le sujet de la table ronde organisée la dernière journée du congrès de la FNSEA qui s'est déroulé du 26 au 28 mars à Dunkerque. Le renouvellement du Parlement européen sera suivi de manière très attentive par les agriculteurs qui savent que c'est en grande partie à Strasbourg et Bruxelles que se joue leur avenir.



© Actuagri

Christiane Lambert, présidente du Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne (COPA) a expliqué la longueur des procédures législatives européennes, entre 18 et 24 mois, avec un parlement européen de plus en plus éclaté et écartelé : « *Plus de Verts et plus d'extrêmes* », a-t-elle résumé. D'autant qu'à Bruxelles, « *tout le monde est très sensible aux arguments des ONG qui ont bureau permanent et quartier ouvert où vous savez* », a-t-elle souligné sous-entendant que la Commission européenne était sensible aux sirènes écologistes. Le Parlement est à même de pouvoir contrebalancer l'hégémonie de la Commission. Encore faut-il que les députés soient au fait des dossiers agricoles et qu'ils les soutiennent.

Frustration

Les agriculteurs ont vécu le Green Deal (154 textes) et sa déclinaison agricole, le Farm to Fork (27 textes) comme un « *tsunami réglementaire* » qui a provoqué chez eux, une sensation d'étouffement. Ce sentiment qui s'est sédimenté à d'autres rancœurs a alimenté les manifestations qui ont éclaté dans 25 des 27 pays de l'Union depuis le mois de janvier. En Allemagne et en Belgique, c'est le dossier sur le gasoil non routier qui a mis le feu aux poudres. Aux Pays-Bas et en Irlande, ce sont les mesures gouvernementales pour réduire les cheptels qui ont fait descendre les agriculteurs dans la rue. « *En plus le traitement de cette affaire par les médias a été négatif* », a témoigné Francie Gorman, président de l'Irish Farmers Association (IFA). Le traitement médiatique a aussi heurté et « *blessé les Italiens dans leur orgueil* » a ajouté Massimiliano Giansanti, président de la

Conf'Agricoltura, alors même qu'ils luttent contre la baisse de leurs revenus et la hausse des coûts de production. La coupe a été pleine quand le gouvernement leur a demandé de protéger les rats et les souris (rats taupiers). « *Moi je veux élever des vaches, pas des rats* », s'est-il emporté. La France a concentré toutes ces problématiques ou presque. « *En plus on nous a fait des promesses qui n'ont pas été traduites dans les faits, ce qui a engendré de la frustration* », a rappelé Franck Sander, vice-président de la FNSEA.

Idéologiquement marqués

Chacun des intervenants réclame une Europe plus forte économique et plus concentrée sur les réalités du terrain. « *Notre horizon, c'est l'Europe* », a martelé Christiane Lambert pour qui l'agriculture doit rester la pierre angulaire du projet européen. L'agriculture s'affirme d'ailleurs comme la seule politique intégrée et concentre plus de 30 % du budget des 27 Etats-membres. Les orateurs demandent tous de revoir le « *Green Deal qui a fragilisé l'Europe* », a expliqué quelques instants plus tard Arnaud Rousseau, le président de la FNSEA. Ce que disent entre les lignes les différents dirigeants agricoles européens, c'est que ce sont les lobbies les plus puissants et les plus influents qui crient au loup en stigmatisant « *tous les reculs qu'on connaît sur les réglementations sociales et environnementales européennes aujourd'hui* », comme l'a déclaré la députée européenne Marie Toussaint^(*). Or ce sont ces lobbies qui sont en majeure partie à l'origine même du problème. « *Or on ne résout pas les problèmes avec ceux qui les ont créés* », a lâché Francie Gorman. C'est aussi ce que vit au quotidien Marianne Streel, présidente de la Fédération wallonne de l'agriculture qui doit discuter agriculture et écologie avec des chefs de cabinet de ministères très idéologiquement marqués « *puisque'ils sont WWF et Greenpeace* ». Malgré ses obstacles, l'Europe reste le meilleur outil pour conquérir les marchés tiers. « *C'est pourquoi le Royaume-Uni a eu tort de sortir de l'Europe. Il n'y a aucun avantage à en sortir* », a souligné Francie Gorman. Pour réorienter la PAC et le Green Deal et contrebalancer les initiatives intempestives de la Commission, les agriculteurs espèrent disposer des bons relais au sein du Parlement européen. Résultat le 9 juin au soir.

(*)26 février 2024

Christophe Soulard

78^e congrès de la FNSEA

« IL FAUT ARRÊTER DE PERDRE DU TEMPS »

Dans son discours de clôture, le président de la FNSEA Arnaud Rousseau a regretté les attermoissements de l'exécutif et appelé le président de la République, Emmanuel Macron à donner, « sans plus attendre », sa vision pour l'agriculture.

« Le président de la République semble hésiter à prendre rendez-vous, celui qu'il nous avait promis au Salon de l'agriculture, en estimant que la situation n'était pas mûre. Nous sommes mûrs pour lui porter notre vision stratégique de l'agriculture », a lancé Arnaud Rousseau, devant 1 000 congressistes réunis à Dunkerque le 28 mars, à l'occasion du 78^e congrès de la FNSEA. C'est d'une manière posée mais ferme qu'il a égratigné les temporisations de l'exécutif. « Qu'il a été long le temps de réaction du Gouvernement face aux alertes des agriculteurs français. Une année à vous répéter l'importance de la compétitivité, l'enjeu crucial du renouvellement des générations et la nécessité de consolider le lien avec la société... En vain », a-t-il martelé. Peut-être la situation pourrait-elle changer avec l'arrivée d'Agnès Pannier-Runacher comme ministre déléguée à l'Agriculture : « Avec deux ministres, allons deux fois plus vite pour deux fois plus de résultats », a-t-il ironisé. Le président de la FNSEA a demandé au ministre, Marc Fesneau, de « reprendre son administration en main » car « Il n'est pas admissible qu'il se passe un mois entre une décision ministérielle et la diffusion de l'instruction aux échelons administratifs territoriaux ». C'est aussi cette absence de réaction et réponse qui a favorisé l'émergence des mouvements syndicaux de l'automne et de l'hiver.

Trop d'incertitudes

« Il faut maintenant cesser de perdre du temps en nous imposant des gesticulations théâtrales, la politique n'est pas un spectacle », a pointé Arnaud Rousseau. Dans son spectre, la conférence de presse du Premier ministre, Gabriel Attal, à Montastruc-de-Salies (Haute-Garonne) qui s'était mis en scène autour de bottes de pailles. « Ce n'est pas sérieux », a-t-il dit, soulignant que « rarement, de mémoire de syndicaliste, autant de sujets ont été ouverts aussi vite » à l'issue de manifestations agricoles. La colère qui s'est exprimée a en effet permis de faire avancer certains dossiers. Ce qu'avait évoqué quelques minutes auparavant, le président des Jeunes agriculteurs (JA), Arnaud Gaillot : « Ce ne serait pas responsable de dire que rien n'avance (...) Personne ne croyait il y a encore quelques mois qu'on arrive à faire bouger les lignes aussi rapidement au niveau européen ». C'est le cas en France



© Actuagri-CS

pour les dossiers gasoil non routier, proposition de loi troubles du voisinage, l'avenir de l'élevage, l'accès aux moyens de production « Mais trop d'incertitudes demeurent encore », a-t-il déclaré.

Assurances du Premier ministre

Le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, a tenté de rassurer les congressistes de la FNSEA sur ses intentions, assurant connaître « les lourdeurs et les difficultés, les lenteurs et parfois même, disons-le, les réticences qu'il peut y avoir à faire vraiment bouger les choses. Je sais le sentiment que vous avez que le 'dire' ne produit pas le 'faire' », a-t-il dit. Déclinant les avancées de ses services sur certaines urgences (GNR, maladie hémorragique épizootique-MHE, inondations...), il a garanti que le dispositif Travail occasionnel-demandeur d'emploi (TODE) serait reconduit cette année et pérennisé. De même le réseau des fermes de référence pour l'assurance récolte sera « opérationnel en 2025 », a-t-il promis. Marc Fesneau a également confirmé que la retraite calculée sur les 25 meilleures années serait appliquée à partir du 1^{er} janvier 2026 : « J'en ai reçu l'assurance du Premier ministre et du président de la République ». Sur le projet de loi d'orientation agricole, il a précisé que l'agriculture serait reconnue d'intérêt général majeur, que le régime de la haie y était intégré, de même qu'un volet sur l'accélération des contentieux sur l'eau et les bâtiments d'élevage ou la question « des sanctions pour les atteintes à l'environnement ». Une chose est certaine : la FNSEA n'entend « ni marcher sur la tête ni se laisser marcher sur les pieds », a prévenu Arnaud Rousseau.

Christophe Soulard

LES ÉLECTIONS CHAMBRES DANS TOUTES LES TÊTES

La FNSEA et JA feront liste commune pour les prochaines élections des Chambres d'agriculture en janvier 2025. L'objectif est naturellement de reconquérir les bastions perdus. La mobilisation des forces en présence et l'abstention seront deux données importantes du scrutin.

« Nous ferons liste commune FNSEA/JA » aux prochaines élections des Chambres d'agriculture a annoncé, le président des Jeunes agriculteurs, Arnaud Gaillot, en conclusion du congrès de la FNSEA, le 28 mars dernier à Dunkerque. Autant dire que celui qui va quitter la présidence de JA au mois de juin prochain a d'ores et déjà lancé officiellement le prochain scrutin. Depuis plus de 40 ans maintenant, les deux syndicats ont uni leur destin pour confirmer leur supériorité numérique tant en nombre de voix qu'en nombre de Chambres d'agriculture en métropole et en outre-mer. En 2019, les résultats n'avaient amené aucune surprise sur le plan national. Dans un contexte de participation faible (46,52 %), le duo FNSEA-JA avait confirmé sa majorité absolue au sein des organisations consulaires, avec 55,31 % des voix. La Coordination rurale (21,54 %) avait conforté sa deuxième place et la Confédération paysanne (20,04 %) sa troisième position, devant un Modéf qui n'est pas parvenu à passer la barre des 2 % sur le collège exploitants (1,89 %). Le scrutin qui vient va-t-il confirmer ou infirmer ces tendances ? Nul doute que les deux syndicats auront à cœur de reconquérir les bastions perdus en 2019, notamment la Vienne et la Haute-Vienne tombées dans l'escarcelle de la Coordination rurale. Ils souhaiteront aussi ravir la Chambre du Lot-et-Garonne perdue en 1995 toujours au profit du syndicat précité. La FNSEA et JA chercheront aussi à maintenir les Chambres remportées très majoritairement en 2019.

« Acteurs responsables »

Nul doute aussi que les manifestations de l'automne et de l'hiver ainsi que la tenue d'un Salon de l'Agriculture plus mouvementé qu'à l'accoutumée ont marqué les esprits. Cela étant, sous l'impulsion des deux syndicats majoritaires, les lignes ont commencé à bouger. C'est ce qu'a fait Arnaud Gaillot à Dunkerque : « À l'issue de ces mobilisations, nous n'avons pas à rougir de tout ce que nous avons fait » Chacun sait que le résultat d'une élection est le résultat de la conjonction de plusieurs facteurs : un contexte économique, un environnement politique



et social et aussi une histoire de pâte humaine, « se mettre au service d'un collectif » a résumé Arnaud Rousseau, le président de la FNSEA. C'est aussi une question de règles du jeu. Le ministère de l'Agriculture souhaiterait, en effet, faire évoluer plusieurs critères ou modalités dont la suppression du collège des anciens exploitants. Il pourrait ainsi limiter l'inscription sur les listes aux seuls anciens exploitants agricoles ou conjoints d'anciens exploitants bénéficiant d'une retraite de vieillesse depuis moins de 12 ans à la date du scrutin ou limiter l'inscription aux seuls anciens exploitants agricoles ou conjoints d'anciens exploitants bénéficiant d'une retraite vieillesse depuis une durée déterminée. « Il est juste de redonner toute leur place aux acteurs responsables et aux anciens exploitants qui souhaitent participer à la vie démocratique de la profession. », a averti Arnaud Rousseau à l'adresse du ministre de l'Agriculture Marc Fesneau.

Seuil de représentativité

D'autres éléments devraient être déterminants pour l'issue du scrutin notamment le taux d'abstention et la sociologie des votants qui a évolué au fil du temps. Le taux de participation n'a cessé de diminuer au fil des élections : il était de 65 % en 2007 avant de tomber à 54,34 % en 2013 et de passer sous la barre des 50 % en 2019 (46,40 %). La montée en puissance des hors cadres familiaux au cours des dernières années pourrait avoir un impact sur la physionomie du scrutin. Quelle sera leur attitude au moment de mettre le bulletin dans l'urne. Rejoindront-ils les abstentionnistes ? Par ailleurs, le ministre de l'Agriculture prépare un décret instaurant des changements concernant la répartition du financement des syndicats agricoles. Il envisage notamment de baisser le seuil de représentativité à 5 %, en le reliant à une clé de répartition des financements qui serait de 50 % sur le nombre de voix, et 50 % sur le nombre d'élus. Beaucoup ont à y gagner quand d'autres pourraient y perdre. L'enjeu est de taille pour l'ensemble des listes. En attendant, un conseil fédéral de la FNSEA prévu au début de l'été devrait préciser la stratégie du syndicat majoritaire et de Jeunes Agriculteurs pour ce prochain scrutin prévu fin janvier 2025.

Christophe Soulard

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Lors du congrès de Dunkerque, les congressistes ont pris connaissance du rapport d'activité de la FNSEA dont voici les grandes lignes. Divisé en six chapitres, ce rapport de quarante pages que vous pouvez retrouver, dans son intégralité, sur le site de la FNSEA (www.fnsea.fr), revient sur les grands événements 2023 par thématiques. En voici un résumé en quelques pages.

CHAPITRE 1

« ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT »

A l'image d'une année 2022 marquée par une flambée historique des coûts de production agricole, l'agriculture française a subi en 2023 les contrecoups d'un contexte chaotique, caractérisé par une baisse des volumes de production, des retournements de prix et d'un accroissement des charges. La FNSEA a poursuivi, contre vents et marées, sa mobilisation en faveur de la juste rémunération des producteurs, dans l'objectif de relever le défi de la souveraineté alimentaire française et européenne et d'accompagner les exploitations agricoles dans la transition agroécologique.

Préserver les moyens de production de la Ferme France

Valoriser la production française pour défendre notre revenu a été l'une des priorités pour l'année écoulée. Tout au long de l'année 2023, la FNSEA s'est battue pour rééquilibrer les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs, à travers la loi Descrozaile, la prolongation du seuil de revente à perte majoré de 10 % ou encore l'encadrement des promotions. Elle s'est aussi battue pour sanctuariser la matière première agricole, a dénoncé les pratiques des alliances européennes des distributeurs et a activement contribué à débloquent des aides d'urgence pour les agriculteurs biologiques. En matière de restauration collective, la FNSEA, engagée depuis plus de trois ans aux côtés des acteurs du secteur pour revaloriser le prix du repas et atteindre les objectifs d'EGAlim. La FNSEA s'est attachée à conforter la capacité de la Ferme France à produire pour relever le défi de la Souveraineté alimentaire. La FNSEA s'est mobilisée, aux côtés des filières, pour défendre des plans de souveraineté, pour préserver les moyens de production de la Ferme France, en conduisant différentes actions auprès des pouvoirs publics pour sécuriser les pratiques

des agriculteurs, en prônant une politique sanitaire cohérente et efficace et en soutenant la durabilité des outils de production. En 2024, la FNSEA va poursuivre sa mobilisation pour relever le défi de la souveraineté alimentaire et préserver les moyens de production de la ferme France

Agriculteurs : acteurs de la transition

Protéger les agriculteurs en anticipant et en sécurisant leurs pratiques sans les priver de leur liberté d'entreprendre, a été l'un des objectifs l'année passée, avec en point de mire, la volonté de renforcer et approfondir notre action à Bruxelles et à Strasbourg. Face à une Commission européenne qui a maintenu un rythme soutenu dans le déploiement de son Green Deal (Pacte vert) et de ses accords de libre-échange avec les pays-tiers, la FNSEA a plaidé, en coordination avec ses collègues du COPA, pour un rééquilibrage global, parfois avec souci, au profit de l'agriculture européenne sur de nombreux dossiers : Restauration de la nature, NGT, Label Bas carbone, prédation, normes sanitaires, Mercosur, etc.



©iStock-alvarez

Les élections à venir nécessitent que la FNSEA développe son action à l'échelle de l'Europe. Les élus ont œuvré au quotidien pour accompagner les exploitations agricoles dans la transition agroécologique. Réduction des émissions de gaz à effet de serre, production de biomasse, facilitation de l'accès à l'eau, décarbonation de l'agriculture et des forêts, protection des cultures, recyclage des déchets agricoles... La FNSEA a été, en 2023, sur tous les fronts pour demander aux pouvoirs publics d'appliquer une vision pragmatique et cohérente de la planification écologique et pour valoriser les agriculteurs porteurs de projets et de solutions. Les agriculteurs sont acteurs de la transition, la FNSEA se mobilise pour les accompagner. Sur la base des propositions des organisations professionnelles

agricoles (FNSEA, JA, Chambres d'agriculture, le gouvernement a fait adopter la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (APER). Celle-ci consacre juridiquement la notion d'agrivoltaïsme qui d'une part sanctuarise la vocation nourricière de l'agriculture et d'autre part, fait du photovoltaïque un outil d'adaptation des exploitations et levier de création de valeur, permettant de compléter le revenu des agriculteurs et de consolider économiquement les exploitations....

Exergue : « L'agrivoltaïsme positionne l'agriculture comme une solution face au défi climatique. »

Exergue : « 2023 porte les conséquences de charges qui ne cessent d'augmenter »

CHAPITRE 2

« VIE DES ENTREPRISES »

Préserver la compétitivité de nos exploitations

L'application de l'assurance récolte au 1^{er} janvier 2023 et la préservation des acquis fiscaux ont permis à nos exploitations de maintenir leur compétitivité. Au cours de l'année écoulée, la FNSEA a également veillé à ce que l'État puisse accompagner les transitions qu'il demande aux agriculteurs, à la hauteur des enjeux environnementaux et surtout économiques. Un travail de tous les instants au cours de l'année 2023 pour la FNSEA et son réseau.

Sur le volet des dispositifs fiscaux en faveur de la compétitivité des entreprises agricoles, la FNSEA a notamment obtenu la mise en place d'une déduction fiscale destinée à neutraliser la revalorisation des stocks liés à la hausse des prix au profit des élevages laitiers et allaitants, l'extension d'un taux réduit de TVA pour les centres équestres ainsi que l'aménagement et la prorogation de crédits d'impôts (Haute valeur environnementale, crédit d'impôt remplacement). La FNSEA a également su se mobiliser face aux problématiques de trésorerie et aux besoins d'investissements. Face aux velléités du gouvernement de supprimer l'avantage fiscal sur le gasoil non routier (GNR), la FNSEA a mobilisé son réseau, interpellé le ministre de l'Economie et co-construit avec ses services, une solution permettant de concilier la nécessaire décarbonation du secteur agricole avec le



©StockDuncan Cuthbertson

maintien d'une agriculture économique viable et compétitive sur l'ensemble du territoire.

Gestion des risques

Les mesures de compensation votées en loi de finances pour 2024 sont conservées : plafond du micro-BA à 120 000 €, DEP maximale portée à 50 000 € et hausse de 100 000 € des plafonds d'exonération des plus-values. Les élus de la FNSEA ont voulu et obtenu une compensation à l'euro près pour les exploitants agricoles. Sur le dossier de la gestion des risques, la FNSEA a participé activement au sein de la Commission chargée de l'orientation et du développement des assurances garantissant les dommages causés aux récoltes (Codar) à l'élaboration des textes d'application. A l'issue de cette première année, la hausse des taux de diffusion de l'assurance multirisques climatique semble traduire un premier bilan positif. Mais elle demande au gouvernement d'améliorer l'efficacité et la transparence sur le déploiement de l'indice de pousse de l'herbe des prairies. En 2024, La FNSEA poursuit son engagement pour assurer le plein succès de la réforme des outils de gestion des risques climatiques.



CHAPITRE 3

« STRUCTURES ET TERRITOIRES »

Préserver et valoriser nos territoires ruraux

Nos exploitations agricoles font intégralement partie des territoires vivants qui doivent être protégés de nombreuses « agressions » en particulier l'artificialisation des sols et la prédation. Pour que ces territoires puissent être des moteurs sociaux, économiques et environnementaux, il est primordial de renouveler les générations et d'assurer la pérennité de l'agriculture en montagne et en zones défavorisées. Le groupe rural dont la FNSEA est la tête de pont s'est retourné sur ces dossiers. Il va conduire un travail sur les enjeux de la réindustrialisation, les freins au développement économique, l'emploi en milieu rural

Protection des terres agricoles

Bien qu'elle diminue depuis dix ans, la consommation de terres agricoles reste à un niveau inquiétant. Ce sont toujours environ 25 000 hectares par an qui sont consommés. Équité entre les territoires, gouvernance locale, fiscalité, politique du logement, règles d'urbanisme et de construction, etc., c'est tout un nouveau modèle de développement et d'aménagement du territoire, fondé sur la sobriété foncière, qui doit être imaginé. La FNSEA prône une mise en œuvre pragmatique du ZAN dans les territoires ruraux. L'adoption de la loi ZAN n'est que le début du travail.

Plan loup

La ruralité c'est aussi la préservation de la tranquillité publique et le fait d'exercer librement son activité. Le pastoralisme est notamment au cœur de ces enjeux, notamment l'évolution du statut du loup. La FNSEA qui a coorganisé les premières Assises de la prédation en juin 2023 à Chorges (Hautes-Alpes) a activement participé au Plan nation d'actions Loup. Ce dernier qui s'étalera de 2024 à 2029 prévoit de revisiter la méthode de

comptage des loups. La FNSEA travaille sur la problématique du renouvellement des conventions pluriannuelles de pâturage. Tout au long de 2023, la FNSEA n'a eu de cesse de rappeler l'impact moral subi par les éleveurs prédatés. Elle se félicite par ailleurs que la transhumance a été reconnue au patrimoine immatériel de l'UNESCO. La FNSEA souhaite une réponse à la hauteur des préjudices causés

Renouvellement des générations en agriculture

Pas moins de 166 000 exploitants agricoles auront pris leur retraite d'ici dix ans en France, soit plus d'un tiers d'entre eux. Ceci intervient à un moment où les actifs agricoles sont confrontés à un ensemble de défis climatiques, économiques, environnementaux, sanitaires et sociétaux considérables. Pour ce faire, une importante concertation a été lancée par le ministre de l'Agriculture et au niveau national et dans chaque région en 2023. L'objectif poursuivi : se projeter sur ce que sera l'agriculture en 2040, à travers un projet de loi d'orientation agricole.



CHAPITRE 4

« AFFAIRES SOCIALES »

Renforcer et étendre les acquis sociaux

Cultiver de bonnes relations sociales, assurer des retraites décentes, développer l'orientation et la formation des exploitants et des salariés, répondre aux problématiques d'attractivité, prendre en compte des effectifs dans les groupements d'employeurs et lutter contre la pénurie de médecins du travail ont été quelques-uns des chantiers engagés au cours de l'année 2023 par la FNSEA et ses services. Si les attentes et le niveau d'exigence sont élevés, la FNSEA a tous les atouts nécessaires pour y parvenir. Les élus de la FNSEA poursuivent leur travail de mobilisation pour faire en sorte que les propositions qu'elle a portées soient reprises dans la mise en œuvre du Pacte d'orientation.

Le dialogue social en agriculture

La FNSEA veut maintenant apporter un souffle nouveau qui réponde aux attentes des employeurs en termes d'attractivité et d'innovations sociales mais aussi aux attentes des salariés en termes de fidélisation et de participation à la vie de l'entreprise. C'est pourquoi elle s'est notamment impliquée sur la loi relative au partage de la valeur du 29 novembre 2023, sur la problématique des conditions de travail, sur les gardiens de troupeaux. La FNSEA entend favoriser un dialogue social efficace et de qualité pour contribuer à créer des conditions de travail justes et sûres. Le syndicalisme majoritaire entend maintenir une grille de salaire cohérente pour attirer et fidéliser les salariés tout en répondant aux attentes des employeurs.

PLOA

La FNSEA a porté de nombreuses propositions pour le projet de loi d'orientation pour la souveraineté en matière agricole et le renouvellement des générations en agriculture (PLOA) PLOAA en particulier le lancement d'un plan pluriannuel de promotion, auprès du grand public, de l'agriculture, des métiers du vivant et de l'agroalimentaire. Elle a souhaité la mise en place d'un grand plan compétences 2030 pour les exploitants, les salariés, les enseignants et les formateurs et rénové les dispositifs d'accompagnement pour les publics en quête de reconversion vers le secteur agricole. La FNSEA sera vigilante aux mesures prises tout au long du parcours législatif du projet de loi.

Retraites agricoles

« Malgré les revalorisations réalisées grâce aux lois Chassaigne 1 et 2 (2021 et 2022), les montants de retraite tous régimes confondus des agriculteurs restent inférieurs à la moyenne des assurés de notre pays (1 170 € contre 1 500 € bruts). La FNSEA propose un rapprochement des taux de cotisations retraite des agriculteurs avec ceux des salariés et des indépendants et d'harmoniser les minima de retraites : 85 % du Smic pour toutes les carrières complètes tous régimes confondus. Une attention particulière devra être portée aux petites retraites et aux membres de la famille (conjoint, aides familiales). Pour la FNSEA, le calcul de la retraite sur les 25 meilleures années doit se faire en parallèle d'une réflexion sur le système d'acquisition des droits à la retraite ».



©iStock-Pointimages

CHAPITRE 5

« VIE DU RÉSEAU »

2023 : on a marché sur la tête

Toutes les années se suivent et se ressemblent ou presque. L'année 2023 a été très chargée au plan syndical avec l'élection d'une nouvelle équipe, avec les batailles menées sur le revenu, les surtranspositions, la surcharge administrative, le suivi des dossiers économiques (agriculture biologique...) et des travaux législatifs : Loi Descrozaillie (Egalim 3), préparation du PLOA ; projet de loi de Finances... L'année 2023 s'est achevée sur une mobilisation sans précédent sur l'ensemble du territoire.

L'année syndicale 2023

L'année 2023 a été une année électorale. Lors du 77^e congrès de la FNSEA à Angers, les administrateurs ont élu le nouveau conseil d'administration et le bureau. Les élus se sont immédiatement mis au travail sur les mesures de rémunération et d'attractivité du métier. Ils ont aussi défendu les intérêts des agriculteurs français à Bruxelles. Grâce à une efficace coopération avec le COPA et un important travail d'amendement, les responsables de la FNSEA ont permis de sécuriser la compétitivité des agriculteurs français. 92 % d'entre eux ont ainsi pu prétendre à l'éco-régime en 2023. Animée par un nouveau chantier de transformation, l'année 2024 sera également marquée par le début de la campagne des élections aux Chambres d'agriculture.



Réflexion, formation et accompagnement dans les FDSEA

Cycle parcours, Syndical, Économie, Fiscalité – juridique, Communication – Digital, Environnement, Droit social - RH - Paie et Efficacité professionnelle. La FNSEA a porté, en 2023, une ambition forte de formation de son réseau, auprès des élus, des directeurs, et des animateurs. Expérimentée en 2022, face au défi du turn-over, et avec la volonté de développer l'esprit-réseau, la FNSEA a tenu trois journées d'accueil ouvertes à tous les nouveaux collaborateurs du réseau. Car l'objectif pour chacun est de s'adapter aux évolutions des métiers et répondre aux attentes des agriculteurs.

« La formation demeure un levier fort de montée en compétence. »

FNSEA 2025 : la transformation du réseau est lancée

« Notre réseau doit s'adapter à de nouveaux publics d'agriculteurs, faire évoluer ses pratiques et ajuster son offre de service ».

En 2023, une grande partie des actions du premier levier qui concerne la rénovation de notre stratégie d'adhésion et l'ajustement de notre offre syndicale ont été menées, ce qui a permis notamment de donner un nouveau rôle au service syndical. Un premier travail a déjà permis de cartographier les chantiers ouverts et ceux restants à ouvrir, il faut maintenant prioriser les chantiers à ouvrir et déterminer les indicateurs de performance. L'objectif est

de faciliter la compréhension et l'application de ces changements auprès des équipes locales et nationales.

Développement des services 2023

Après cinq années mobilisées pour accompagner le réseau dans le développement de ses offres de services, 2023 a été une année charnière pour conforter l'accompagnement du réseau FNSEA mais aussi un palier pour accentuer la dynamique. Ceci s'est traduit par la progression des axes de développement couplée à un confortement des moyens dédiés. Les actions menées se sont notamment traduites par la mise en place de la démarche « Mes saisonniers agricoles », le développement de systera.fr (outil d'appui à l'élaboration du Document Unique d'évaluation des Risques) et le renforcement du dispositif 'carte moisson'.

Un seul but : faciliter les fédérations départementales dans la quête du dernier kilomètre vers l'ensemble des agriculteurs de leur territoire.



© iStock-fotoVoyager

Section nationale des anciens exploitants (SNAE)

2023 a été placée sous le signe des retraites dans le tout le pays avec une réforme des retraites qui a provoqué de nombreuses manifestations partout en France. La SNAE s'est elle aussi attelée aux côtés de la FNSEA à défendre toute au long de l'année les retraites des non-salariés agricoles. La section s'est inquiétée auprès du gouvernement du projet de supprimer le collège des anciens exploitants du vote aux élections Chambre d'agriculture. Enfin, la SNAE a dévoilé, en novembre 2023 son plan d'action « *jeunes retraités* » afin d'attirer les agriculteurs qui vont partir à la retraite. La SNAE se mobilise au quotidien pour défendre les droits des agriculteurs à la retraite.

Commission nationale des agricultrices (CNA)

L'année 2023 a été marquée par les élections et le renouvellement du conseil d'administration. Les membres élues ont engagé un véritable travail dès leur arrivée pour obtenir un état des lieux de la féminisation du réseau et établir une trajectoire d'action précise à travers une feuille de route détaillée. Tout au long de l'année, sur salons professionnels, les membres de la CNA ont pris part à des tables rondes sur la place des femmes en agriculture. Elles ont poursuivi le travail du mandat précédent pour favoriser l'engagement des agricultrices et œuvrer pour faciliter le quotidien (remplacement, machinisme...) tout en participant activement aux campagnes de communication : Octobre rose, Fermes ouvertes, Tour de France masculin et Tour de France féminin.

Section nationale des fermiers et métayers (SNFM), pour une meilleure régulation foncière

Un nouveau conseil d'administration a été élu lors du Congrès dans la Loire en février 2023. Celui-ci accueille quinze nouveaux administrateurs. Il s'est réuni sept fois au cours de l'année écoulée pour définir les pistes de réflexion de la section. Des groupes de travail ont été mis en place afin de cibler plus précisément les sujets que portera la section pendant le mandat. La SNFM s'est saisie de la question des conventions pluriannuelles de pâturage en collaboration avec la Commission « *Montagne et zones défavorisées* » et la Commission « *Gestion des territoires* ». Le statut de l'agriculteur professionnel et le renforcement du contrôle des structures constituent, pour la SNFM, deux points d'attention majeurs dans la discussion du PLOA.

Section nationale des propriétaires ruraux (SNPR) : un travail approfondi sur la fiscalité foncière

L'actualité en 2023 a été riche en dossiers intéressant directement la SNPR : le foncier, l'environnement, la fiscalité et le photovoltaïque pour ne citer que les principaux. Pour 2024, la SNPR souhaite voir concrétiser son accord avec la SNFM, la loi Sempastous n'étant qu'un supplétif. Elle suivra de très près les évolutions de la proposition de loi du député Jean Terlier et le projet de loi d'orientation et d'avenir agricole. Enfin la SNPR veut continuer ses réflexions sur le photovoltaïque, et plus particulièrement sur l'agrivoltaïsme. La SNPR travaille sur la manière de rendre le statut de bailleur plus attractif par le biais de la fiscalité.



CHAPITRE 6

« COMMUNICATION »

Une communication ciblée et efficace

Faire connaître, reconnaître et valoriser les idées et les actions de la FNSEA a été le travail quotidien de l'équipe de communication. Elle s'est engagée à promouvoir toutes les productions agricoles, en mettant en avant l'agriculture plurielle et la diversité de l'offre agricole en développant la campagne Ma nature, mon futur, l'agriculture. Pour mieux irriguer les esprits, la FNSEA a pu compter sur l'indispensable appui des fédérations régionales et départementales, en coordination avec les fédérations locales de Jeunes Agriculteurs.

Faire de l'actualité une opportunité pour diffuser nos messages

Communiquer en 2023 fut pour la FNSEA une préoccupation de tous les jours, une nécessité d'actualité, une ambition d'influence. Elle a saisi toutes les opportunités d'expression dans les médias pour contribuer au débat public et mettre la pression sur le Gouvernement et les décideurs politiques, en s'appuyant notamment sur les réseaux sociaux et les salons professionnels : Salon de l'agriculture, salon des maires, etc. Chaque événement a fait l'objet d'une communication spécifique, conçue en fonction de la cible. Au cours de l'année 2023, la FNSEA n'a négligé aucune opportunité pour faire valoir ses messages et faire entendre la voix de l'agriculture.



Campagne Ma nature, mon futur, l'agriculture

Élaborée par le service communication en collaboration étroite avec les élus, la campagne de promotion « *Ma nature, mon futur, l'agriculture* » de la FNSEA est une campagne triennale de promotion des métiers et de l'attractivité de l'agriculture initiée dans le sillage de la caravane publicitaire du Tour de France en 2022. Elle a connu un excellent millésime 2023. L'opération a gagné une nouvelle dimension en quittant le strict parcours de la Grande Boucle pour devenir un message décliné par les fédérations du réseau FNSEA à travers toutes les régions de France et en toutes saisons. Notre objectif est double : accompagner des événements de terrain associés à une compétition sportive amicale, et signer des rencontres et échanges visant à améliorer la connaissance des métiers de l'agriculture.



UNE STRATÉGIE POUR ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE

La filière Forêt-bois a récemment présenté sa stratégie pour contribuer à la neutralité carbone à l'horizon 2050. La forêt et le matériau bois sont des atouts pour réduire les gaz à effet de serre du pays.

Avec plus de 17 millions d'hectares en France métropolitaine, soit le tiers du territoire, la forêt française est un puits de carbone, un outil déterminant pour le séquestrer et participer ainsi à l'objectif défini par la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) : neutralité carbone en 2050. L'interprofession France Bois Forêt (FBF) a demandé une étude au Cabinet Carbone 4, spécialisé en énergie et climat. Le but : établir un scénario pour l'avenir. Ce travail sans précédent a duré une année et concerne tous les acteurs de la filière, sylviculteurs, scieurs, construction, ameublement, papiers, cartons et bois énergie. L'étude montre l'interdépendance de chaque maillon de la filière, et comment tous, de l'amont à l'aval, ont un rôle à jouer pour atteindre les objectifs de la SNBC.

La forêt est rattrapée par le réchauffement climatique et lutter contre le dépérissement de certaines essences devient pour les sylviculteurs une priorité. En 2022, 70 000 hectares de forêt ont brûlé. Antoine d'Amécourt, président de Fransylva (propriétaires forestiers privés), rappelle que « 40 % des hêtres sont touchés par la maladie, les frênes sont en train de disparaître ». En raison de la mortalité des arbres, « le puits de carbone forestier s'effondre depuis une dizaine d'années », affirme Christine Deleuze, directrice projet Stratégie Carbone de l'Office national des forêts (ONF). Selon elle, « il faut récolter en priorité ces bois avant qu'ils ne meurent et dégagent à leur tour des gaz à effet de serre ». « Il est indispensable de planter de nouvelles essences mieux adaptées, de rajeunir la forêt pour qu'elle continue à jouer son rôle d'éponge, à pomper le gaz carbonique de l'atmosphère », déclare Jean-Michel Servent, président de FBF.

Un scénario en trois parties

Le scénario établi par le cabinet Carbone 4 insiste en premier lieu sur le rôle central de la sylviculture. Celle-ci doit poursuivre de manière active les actions de renouvellement forestiers. Il faut accélérer l'adaptation et préparer la forêt de demain, de manière à éviter un déstockage massif de carbone et relancer ensuite ce puits forestier. Deuxième axe à privilégier : le renforcement du « puits produit ». Le bois matériau séquestre le carbone. Il faut donc le substituer à d'autres produits carbonés notamment dans la construction. « Construire en bois permet un stockage sur le long

terme », affirme Dominique Cottineau de l'Union des industriels et constructeurs bois. Pour développer ce marché les industriels doivent innover afin de pouvoir utiliser tous les bois, même ceux de moindre qualité. Le « puits produit » passe également par le remplacement des produits à fort impact carbone, comme le plastique, par des produits dérivés du bois, tels les sacs en papier et les emballages recyclables. Il faut aussi, selon Carbone 4, « retrouver de la compétitivité : tous les usages du bois doivent être valorisés, notamment en construction et ameublement pour un stockage long du carbone ». Mais le bois énergie est un substitut aux énergies fossiles. L'étude recommande aux scieries d'utiliser les déchets de bois, d'investir dans des chaudières biomasse pour sécher les bois. Ce secteur doit avoir la priorité pour l'accès à cette biomasse. Autres actions à mener : rajeunir la forêt pour renforcer le « puits forestier » ; développer le bois matériau pour favoriser le stockage à long terme ; recycler et utiliser le bois énergie à la place des énergies fossiles.

Jean-Marc Cholet



©iStock-kotangens

La filière en quelques chiffres

La filière regroupe 60 000 entreprises réparties sur tout le territoire et procure 416 000 emplois, en augmentation de 10 % en cinq ans pour un chiffre d'affaires de 74 Md€. 7 % des émissions de GES de la France sont absorbés par le puits carbone forestier en 2022 et 2023.

Une étude de l'Idèle

EN 7 ANS, L'ÉLEVAGE BOVIN VIANDE S'EST EXTENSIFIÉ

Selon une récente étude de l'Institut de l'élevage (Idèle), la superficie des exploitations agricoles « Bovins viande » a augmenté de 12 % entre 2014 et 2021 mais la taille de leur troupeau s'est stabilisée depuis 2017. A l'échelle nationale, le chargement a diminué de 0,07 UGB/Ha de surface fourragère principale (SFP) en sept ans.



© iStock-Naephoto

En France, les producteurs de bovins viande accroissent la superficie de leur exploitation sans augmenter systématiquement les effectifs de leur cheptel. Une étude d'Idèle réalisée auprès des 1 550 éleveurs du réseau Inosis, représentatifs de l'ensemble de la filière bovins viande pour apprécier « la dynamique d'évolution des structures d'exploitations bovins viande », est riche d'enseignements. Elle révèle que la superficie de leurs exploitations agricoles a augmenté de 12 % entre 2014 et 2021 pour atteindre 167 hectares dont 127 hectares de SFP. A l'échelle nationale, la conséquence majeure de cet agrandissement sans accroissement de troupeau est la baisse du chargement de 0,07 UGB/Ha de SFP. Celle-ci atteint 0,15 UGB/ha SFP dans le Grand-Est. Dans le même temps, la production de viande a augmenté en moyenne de % dans les élevages. La hausse atteint 14 % chez les naisseurs-engraisseurs. Ils s'appuient sur leurs cultures de vente pour nourrir leur troupeau, notamment les années de sécheresse. Cette catégorie d'éleveurs a les moyens de stabiliser leur chargement autour de 1,63 UGB/Ha de SFP. Dans les systèmes naisseurs où les animaux sont nourris avec davantage d'herbe et de foin, le chargement est dorénavant de 1,08 UGB/ha SFP. En 2021, les producteurs de bovins naisseurs-engraisseurs étaient à la tête d'un troupeau moyen de cent vaches allaitantes (et même de 108 têtes s'ils sont très spécialisés) alors que les polyculteurs-éleveurs en possèdent en moyenne quatre-vingt-cinq. Dans le grand-ouest et dans le bassin du Charolais, la taille des troupeaux augmente nettement plus (jusqu'à 10 % entre 2014 et 2021) que dans les autres régions. Mais ces accroissements sont toujours inférieurs à la superficie de leur exploitation (+12 % au niveau national).

Recours au salariat

Cette évolution s'inscrit en rupture avec la tendance observée avant 2014-2016 : les éleveurs reprenaient alors les terres de leurs voisins (qui se retiraient de la profession) tout en augmentant le cheptel de leur troupeau. Dorénavant, ils louent ou achètent des hectares supplémentaires pour conforter le système fourrager de leur ferme. Ce changement de paradigme explique en grande partie la décapitalisation bovine observée en France. Mais pas seulement. Des bassins de productions voient l'élevage allaitant disparaître à petit feu. En fait, la succession de canicules et le manque de main d'œuvre sont un frein à l'agrandissement des troupeaux de vaches dans les fermes. Acheter des fourrages en période de sécheresse est ruineux. Par ailleurs, la main d'œuvre disponible est rare et chère ! La part des exploitations ayant recours au salariat (41 %) a augmenté de dix points en sept ans. Dans ces fermes, elle équivaut à 0,5 unité de main d'œuvre (UMO) et même 0,75 UMO dans les exploitations où les cultures de vente représentent une part importante de l'activité de ces exploitations. Ce recours au salariat compense quelque peu la main d'œuvre bénévole de moins en moins disponible. En sept ans, elle est passée de 0,5 UMO par exploitation à 0,4 UMO. Comme l'élevage bovin viande nécessite davantage de main d'œuvre rémunérée, les gains de productivité (+2 % entre 2014 et 2021) sont proportionnellement plus faibles que l'augmentation de la production de viande : +8 % en moyenne et même + 14 % chez éleveurs naisseurs engraisseurs.

Frédéric Hénin



MISEAUGREEN

AVEC LA CARTE MOISSON, NOUS VOUS OFFRONS **25% DE REMISE**
SUR NOTRE COLLECTION HOMME, FEMME ET ACCESSOIRES*.

VENEZ EN PROFITER DANS NOS **BOUTIQUES EXCLUSIVES**
ET SUR **MISEAUGREEN.COM****



* Offre non cumulable avec toute autre promotion en cours.
** Code de réduction accessible sur le site Carte Moisson.

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE : DES PERDANTS ET DES GAGNANTS

Une étude rendue publique par l'Inrae, fin mars, analyse l'impact du réchauffement climatique sur la production viticole mondiale. De nombreuses zones devraient être touchées et si l'adaptation au changement reste le mot clé, il dépendra d'un certain nombre de facteurs. Des régions aujourd'hui vierges de toute production pourraient, à terme, produire du vin.



En cas de réchauffement global supérieur à 2°C, environ 90 % des régions viticoles traditionnelles des régions côtières et des plaines en Espagne, Italie, Grèce et au sud de la Californie risquent de perdre leur aptitude à

produire du vin de qualité à des rendements économiquement soutenables » d'ici 2100, indiquent des instituts français() dans une étude rendue publique le 26 mars. Les scientifiques de ces centres de recherche ont produit une carte du monde des productions viticoles à l'aune du changement climatique. Pour ce faire, ils se sont basés sur leur expertise et ont analysé l'existant : environ 250 publications sur le sujet produites depuis une vingtaine d'années. Ils se sont notamment penchés sur les relevés de températures, des précipitations, de l'humidité, du rayonnement et de la teneur en CO2 sur la culture de la vigne. Ces scientifiques ont confirmé que dans la plupart des vignobles, les vendanges commencent « deux à trois semaines plus tôt qu'il y a 40 ans ». Mais aussi que ces vendanges plus précoces ont « un impact sur la composition des raisins et le style de vin produit ». L'un de ces impacts est en particulier l'augmentation du taux d'alcool dans le vin observée dans de nombreuses régions telles que le Bordelais et l'Alsace. Ces mêmes chercheurs expliquent que le réchauffement climatique (augmentation des températures et sécheresse) va jusqu'à modifier le goût du vin, en particulier le profil aromatique, avec davantage d'arômes de fruits surmûris et cuits remplaçant les arômes de fruits frais ; des niveaux d'alcool excessifs ; une augmentation du pH, entraînant une diminution de la fraîcheur perçue des vins et un risque accru d'altération microbiologique.*

Royaume-Uni, Danemark

Pour les auteurs de cette étude de 18 pages, les viticulteurs n'auront d'autres choix que de « s'adapter à un avenir plus chaud et plus sec (...) pour produire des vins de qualité commercialisable et des niveaux de rendement garantissant une exploitation rentable ». Les chercheurs proposent notamment que les viticulteurs choisissent des cépages en fonction du climat local



« par exemple des variétés à maturation précoce dans les climats frais et des variétés à maturation tardive dans les climats chauds ». La vigne est par nature, une culture résistante et tolérante ... jusqu'à un certain point. « On manque encore de seuils climatiques concrets pour les pertes de qualité des fruits et du vin, ainsi que de connaissances sur la manière dont ces seuils varient en fonction de la variété, du porte-greffe et des pratiques de gestion », concèdent les scientifiques. Toujours est-il, selon eux, que si le sud de l'Europe devrait souffrir du réchauffement climatique, d'autres pays devraient pouvoir, en fonction de la nature de leurs sols, produire du vin dans les décennies qui viennent. C'est le cas du Royaume-Uni. Selon les chiffres de Business France, la plantation de vignes devrait y atteindre 7 600 hectares d'ici à 2032. En 2022, le Royaume-Uni a produit 8,3 millions de bouteilles de vin pétillant et 3,9 millions de vin tranquille, pour un total de 12,2 millions de bouteilles, témoignant de la croissance rapide du secteur viticole (+40 % depuis 2020). L'étude n'exclut pas que le Nord de la France troque ses grandes cultures contre des vignes et qu'à terme la Belgique, les Pays-Bas et le Danemark deviennent aussi des producteurs de vin de qualité. « Certains producteurs situés dans les latitudes les plus élevées pourraient bénéficier de la hausse des températures en augmentant leur rendement et la qualité de leur vin », justifient les scientifiques. Le phénomène toucherait également le nord des Etats-Unis : Oregon, Etat de Washington, Colombie britannique et même Canada. Dans l'hémisphère sud, la Tasmanie pourrait supplanter l'Australie...

L'étude est disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.1038/s43017-024-00521-5>

(*) Inrae, Bordeaux Sciences Agro, CNRS, Universités de Bordeaux et de Bourgogne.

Christophe Soulard

PRIORITÉ AU REVENU DES ÉLEVEURS



La nouvelle équipe dirigeante de la Fédération nationale des producteurs de lait entend se battre pour améliorer le revenu et les conditions de travail des éleveurs, seuls moyens d'installer des jeunes et de relancer la production.

« Notre priorité sera d'assurer le revenu des éleveurs et le renouvellement des générations en production laitière », a déclaré Yohann Barbe, le nouveau président de la Fédération nationale des producteurs de lait. « Nous voulons vivre de notre métier, non pas avec un revenu équivalent au Smic, mais notre objectif est d'aller vers le salaire médian des Français » (ndlr : de l'ordre de 2 000 euros/mois). « Seul à même d'encourager l'installation et de pérenniser la production », précise Marie-Andrée Luherne, la nouvelle vice-présidente en charge de la place des femmes en élevage. Mais ce n'est pas par le prix minimum annoncé par Emmanuel Macron, « un retour en arrière », que le nouveau président entend dégager un revenu décent pour les éleveurs. Cette conquête de valeur, les producteurs de lait comptent aller la chercher dans la filière, en connaissant le mix produit des entreprises, par la valorisation de l'origine, ou le retour à une meilleure conjoncture dans les circuits bio...

De nouveaux indicateurs

Pour y parvenir Stéphane Joandel, le nouveau secrétaire général compte actionner plusieurs leviers. D'abord une application stricte de la loi Egalim qui prévoit la sanctuarisation de la matière première agricole dans les négociations entre transformateurs et distributeurs ainsi que la mise en place d'indicateurs « connus et reconnus ». « Le premier à établir porte sur la valorisation de la poudre de lait », estime Yohann Barbe. Le président a annoncé qu'il allait très rapidement saisir l'interprofession laitière et les autres familles professionnelles de la filière (coopération et privé) en ce sens. « Si nous n'avons pas de réponses claires, ni de calendriers précis, nous n'hésiterons pas à alerter l'Institut de l'élevage pour le créer, ou nous en utiliserons d'autres », a-t-il menacé.

L'autre indicateur que la FNPL souhaite introduire dans les négociations commerciales vise l'export qui contribue fortement à la valorisation du lait en France, « quatre litres sur dix produits en France étant exportés », selon Ludovic Blin, premier vice-président. Il s'agirait d'un indice sur les produits de grande consommation exportés, pour « éviter de s'aligner sur le prix allemand », les caractéristiques de la production française étant bien supérieures au standard d'Outre-Rhin.

Installation et transmission

Pour la FNPL, la compétitivité des éleveurs et de la filière passe également par l'amélioration de la fiscalité agricole. Ainsi, elle souhaite étendre au stock de fourrage la mesure fiscale sur l'amélioration de la valeur d'inventaire des animaux, adoptée dans le cadre de la loi de Finances 2024. Et ces gains de compétitivité que les éleveurs pourraient retrouver, ils ne doivent pas être dégradés par de nouvelles contraintes pesant sur le bien-être animal, par exemple le relèvement de l'âge de transport des veaux de 14 jours à cinq semaines que la Commission européenne souhaite imposer, ou la non-reconnaissance des efforts réalisés en matière de réduction des émissions de méthane dans les instances européennes. Ce n'est que dans la mesure où les éleveurs auront retrouvé des marges de manœuvre que des jeunes retrouveront l'envie de s'installer, y compris des jeunes femmes, très présentes dans les établissements agricoles. Alors qu'elles sont moins nombreuses à s'installer en élevage. Marie-Andrée Luherne estime qu'elles doivent retrouver toute la place qu'elles avaient dans les Gaec entre époux lors de la génération précédente et qu'il est impératif de favoriser leur insertion. Mais si les jeunes doivent être encouragés, par des dispositifs plus ou moins prévus dans la loi d'orientation agricole, les cédants doivent être aussi accompagnés pour favoriser la transmission, estime la FNPL. Qu'il s'agisse de l'atténuation de la charge de travail ou de la poursuite des investissements en fin de carrière.

Michel Bourdoncle

Le nouveau bureau de la FNPL

Président : Yohann Barbe (Vosges), secrétaire général : Stéphane Joandel (Loire), Premier vice-président : Ludovic Blin (Manche), vice-présidente en charge de la place des femmes en élevage : Marie-Andrée Luherne (Morbihan), secrétaires généraux adjoints : Michel Casabonne (Pyrénées-Atlantiques), Benoît Gavelle (Eure), vice-présidents : Samuel Bulot (Côte d'Or), Gilles Durlin (Pas-de-Calais), Frédéric David (Ile-et-Vilaine), trésorier : François Moreau (Nord), Alexis Descamps (Loir-et-Cher), autres membres : Christophe Maginot (Meuse), Agnès Texier (Vendée), Patrice Riauté (Sarthe), Damien Paris (Doubs).



Plongez dans l'univers **Farmi**

- ◆ météo,
- ◆ actualités agricoles,
- ◆ cotations,
- ◆ gestion de votre collecte et de vos approvisionnements

et plein d'autres solutions pour améliorer votre quotidien et vous permettre de gagner du temps.

Avec Farmi tout est dans la poche, alors concentrez-vous sur l'essentiel.

Farmi vous simplifie l'agri !

Retrouvez toute notre gamme
de semences directement
sur Farmi



Farmi, l'outil
des agriculteurs
connectés pour gagner
en efficacité au quotidien.

C'est **COMPLET**,
SIMPLE et **RAPIDE**

www.farmi.com





©Stock-Jean-philippe WALLET.

ATTENTION AU DÉCROCHAGE DES EXPORTATIONS

Principal poste excédentaire du commerce extérieur agroalimentaire français, le secteur des vins et spiritueux a enregistré un décrochage de 5,8 % de son solde exportateur en 2023. Un décrochage à relativiser car le score de 2023 est le second meilleur résultat historique, mais les exportateurs soulignent « un point d'attention », dont l'évolution est maintenant sous surveillance.

Le secteur des vins et spiritueux, qui soutient le commerce extérieur agroalimentaire de la France, a marqué un fléchissement de 5,8 % en 2023, à 14,8 milliards d'euros (Md€), a indiqué la Fédération des exportateurs de vins et spiritueux (FEVS) à sa conférence de presse annuelle, le 13 février au Wine Paris - Vinexpo Paris. Sans ce secteur, la balance commerciale serait déficitaire de 8,1 Md€. Grâce aux vins et spiritueux elle présente un solde positif de 6,7 Md€. Autant dire que le comportement à venir des vins et spiritueux est l'objet de toutes les attentions, non seulement de la filière viticole, mais aussi de toute la profession agricole et des décideurs politiques. Commentant les résultats de 2023, Gabriel Picard, président de la FEVS, a relevé au sujet du fléchissement du solde « un point d'attention, à surveiller ». Ce solde de 14,8 Md€ n'en est pas moins le second meilleur résultat historique, supérieur de 16,5 % à celui de 2019, année pré-covid qui sert de référence.

États-Unis : chute des ventes

En volume les exportations de 2023 ont marqué un recul de 10,4 % à 174,5 millions de caisses. Ce fléchissement s'explique par les tensions internationales persistantes et par l'inflation mondiale, qui conduit les ménages à restreindre leurs achats, selon Gabriel Picard. Les exportations vers le Japon, septième marché pour les vins et spiritueux français, ont fléchi de 4,4 %, à 683 millions d'euros (M€). Celles vers la Chine, troisième marché, ont régressé de 6,3 %, à près d'1,2 Md€. Et c'est surtout celles qui sont destinées aux États-Unis, de loin le premier marché, qui ont plongé (de 22,1 %) et qui ont affecté le résultat de 2023. Quelles pistes pour 2024 ? Les exportateurs estiment que les exportations vers les États-Unis devraient rebondir cette année, parce que le relâchement de 2023 correspond à une politique de déstockage

des distributeurs américains, après une reconstitution trop forte des stocks en 2022.

Relais de croissance

Ils notent aussi l'essor de nouveaux marchés, comme la Malaisie (+20 % en 2023) et les Philippines (+74 %), même si ces marchés sont encore modestes (100 M€ pour les deux pays). La FEVS entrevoit des relais de croissance et y travaille. Alors que la montée des importations agricoles et agroalimentaires inquiète le monde agricole et contribue à alimenter la crise agricole, les exportateurs de vins et spiritueux souhaitent que des projets d'accords de libre-échange avec l'UE aboutissent notamment celui avec l'Inde. Il reste aussi des pays potentiellement importateurs de vin français (Malaisie, Thaïlande) mais qui achètent encore peu de vin français parce qu'ils imposent des taxes de 50 à 60 %. « *L'exportation c'est vital pour notre avenir* », a résumé Gabriel Picard.

Bruno Carlhian

Les plus forts reflux des exportations de vins en valeur en 2023 ont touché des vignobles qui ne sont pas les plus importants en valeur. Ainsi, la Provence, qui représente 3 % de la valeur de l'exportation de vins, a vu ses exportations régresser de 6,8 %. La Vallée du Rhône, avec 4 %, a reflué de 10,7 %. Quant au Languedoc-Roussillon, avec 2 %, il a chuté de 13,7 %. Seul le vin de Loire, avec ses 3 %, a progressé de 6 %. Le bordeaux qui représente 20 % de l'export des vins a reflué de 5,6 %.

DEUX ANS DE GUERRE : DES PERTES ÉCONOMIQUES COLOSSALES

Selon l'institut ukrainien de recherche KSE, le montant des destructions de matériels et de bâtiments s'élève à neuf milliards d'euros (Md€). Les pertes agricoles sont estimées à 65 Md€. Le coût de reconstruction de la ferme Ukraine est évalué à 52 Md€.

Pour les agriculteurs ukrainiens, le blocus de la frontière ukraïno-polonaise par les Polonais représente chaque mois un manque à gagner supplémentaire de plusieurs centaines de millions d'euros, affirme Andriy Dykun, président d'UkrAgroConsult, un organisme d'expertise et de conseils sur les questions agricoles. « Les manifestants ne se rendent pas compte qu'ils font le jeu de Poutine. Ils prennent le risque d'étendre les combats sur l'ensemble du territoire ukrainien, jusqu'à la frontière polonaise ».

Vols et destructions

Après deux ans de guerre en Ukraine, les pertes subies par les agriculteurs sont colossales et leur montant s'accroît chaque mois. Selon un rapport publié par KSE(*) réalisé sous l'égide du gouvernement ukrainien, la Banque mondiale, les Nations Unies et l'Union européenne, le secteur agricole ukrainien a déjà subi

plus de 74 milliards d'euros (Md€) de pertes et de dommages directs. Pour remettre en état la Ferme Ukraine, près de 65 Md€ d'investissements seront nécessaires, estime-t-il. En étant empêchés de produire, les agriculteurs ont perdu 36,5 Md€. Les rendements ont baissé faute d'intrants pour cultiver les céréales, une partie des terres est minée et l'Ukraine est amputée de 17 % de son territoire. Le manque à gagner généré par l'effondrement du marché agricole ukrainien est estimé à 22 Md€. En 2022, aucune transaction commerciale n'était possible pendant plusieurs mois et jusqu'à un passé récent, le prix en sortie de ferme des céréales n'excédait pas 110-120 € la tonne. Par ailleurs, les Russes auraient volé l'équivalent de 2 Md€ de grains et détruit des stocks d'un même montant. Pas une filière animale n'a été épargnée par la guerre (vaches abattues, collecte de lait à l'arrêt etc.). KSE estime à 5,2 Md€ les pertes subies et à 4,1 Md€ les surcoûts de production (hausse des prix des engrais, des carburants fossiles etc.)



Besoins colossaux

Dans les cours de fermes, 181 000 machines et équipements agricoles ont été endommagés ou totalement détruits pour un montant estimé à 5,8 Md€. Selon KSE, 18 200 tracteurs sont hors d'usage et 6 800 ont été détériorés. La valeur de leur remplacement s'élève à 1,6 Md€. Depuis deux ans, l'ensemble des actifs agricoles bombardés ou détruits par l'armée russe s'élève à 9,2 Md€. Les deux tiers des destructions sont localisés dans les régions de Zaporizhya, Kherson, and Luhansk massivement bombardées et occupées par l'armée russe. Pour reconstruire la ferme Ukraine, les besoins de financements sont colossaux et la facture s'alourdit chaque jour. Ils sont d'ores et déjà estimés à 52 Md€. En fait, le plan de reconstruction établi par KSE est avant tout un programme d'investissement et de modernisation de l'agriculture ukrainienne aux normes européennes. Au cours des dix prochaines années, l'ensemble du parc matériel serait renouvelé et les bâtiments reconstruits. Et pas seulement ceux qui ont été détruits. Le programme de reconstruction promeut les outils d'aide à la décision (OAD), la construction d'un parc de méthaniseurs et l'édification de fermes éoliennes. En tendant vers la neutralité carbone, l'Ukraine productrice de biogaz et de biocarburants s'affranchira des importations de carburants fossiles russes qui ont causé sa ruine et sa perte. L'objectif recherché est l'acquis communautaire et l'adhésion à l'Union européenne dans les années 2030 pour en devenir le 28^{ème} Etat membre à part entière.

En moyenne 1 000 ha par exploitation

La taille moyenne des exploitations ukrainiennes atteint environ 1 000 ha contre 69 ha en France. Il faut y voir l'héritage de l'histoire et de la volonté d'un seul homme : Staline. Ayant décrété l'industrialisation de son pays, il lui faut des machines-outils. Or il est contraint de se les procurer à l'étranger. Pour les acheter, il exporte massivement des céréales d'Ukraine. Dès 1930, le Kremlin prélève d'office 30 % de grains puis 41 % l'année suivante, avant de nationaliser les fermes et les transformer en sovkhozes et kolkhozes, fermes d'État et coopératives... Les agriculteurs se révoltent et deviennent vite les « ennemis du prolétariat ». Le 7 août 1932 l'implacable « loi des épis » est promulguée : garder sur soi quelques grains de blé ou de seigle devient passible de la peine de mort. Le terrible hiver 1932-1933 termine d'affamer la classe paysanne ukrainienne qui finit par mourir de faim. L'Holodomor, mot ukrainien qui signifie « extermination par la faim », a fait environ cinq millions de morts et a totalement détruit la classe paysanne. Ce n'est qu'après la chute du Mur de Berlin que les chefs des sovkhozes et des kolkhozes se sont convertis en chefs d'entreprises, à la tête de gigantesques exploitations. La plus grande d'Ukraine fait 515 000 ha, soit l'équivalent de la taille du Jura. C.S.

(*) Centre de recherche rattaché à l'école d'agronomie de Kiev

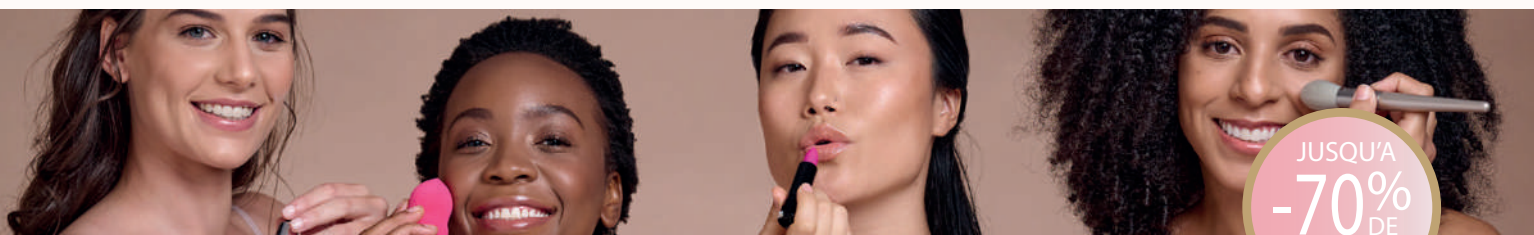
Frédéric Hénin



PARFUMERIE
PRIVÉE



Le plus
à l'adhérent



JUSQU'À
-70%
DE
REMISE

Parfumerie Privée est une boutique en ligne réservée aux membres de la carte Moisson. Ce site améliore votre pouvoir d'achat en vous donnant accès à des remises exclusives sur les plus grandes marques de cosmétiques.

Créez votre compte, passez commande et choisissez le mode de livraison qui vous convient.

AGRÉÉ PAR PLUS DE 150 GRANDES MARQUES

BOSS
HUGO BOSS

CLINIQUE

YVES SAINT LAURENT

GUERLAIN

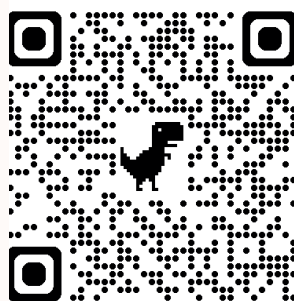
LANCÔME
PARIS

HERMÈS
PARIS

VOS AVANTAGES PARFUMERIE PRIVÉE



POUR VOUS INSCRIRE



Scannez le QR CODE ou rendez-vous sur www.carte-moisson.fr

GROUPE
NUM'AXES

NUM'AXES
PROTECTION

- Pièges photographiques
- Caméras
- Vision infrarouge et thermique

NUM'AXES
EDUCATION

- Dressage
- Anti-aboiement
- Anti-fugue
- Localisation GPS

NUM'AXES
NATURE

- Casques et oreillettes antibruit
- Jumelles
- etc...

EXENIMAL

- Distributeurs automatiques
- Fontaines
- Jouets
- etc...

Groupe NUM'AXES,
partenaire Carte MOISSON

 Carte
MOISSON

Le plus
à l'adhérent

NX numaxes.com

UNE ENTREPRISE FRANÇAISE | NOTRE ÉQUIPE TECHNIQUE À VOTRE ÉCOUTE | SPÉCIALISTE DEPUIS PLUS DE 30 ANS

COMMENT ASSURER NOTRE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET ÉNERGÉTIQUE ?

« *Energies, matières premières : comment se dessine le monde d'après ?* ». « *Quelle souveraineté alimentaire dans un mode global ?* ». Telles sont les deux questions auxquelles l'Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS) et Neoma Business School ont tenté de répondre lors d'un colloque début avril.

Si l'on peut définir la souveraineté comme le choix de ses dépendances, la France et l'Europe ont encore quelques efforts à fournir, étant entendu que ni l'un ni l'autre ne peuvent agir concrètement sur le climat. Or ce dernier fait, depuis quelques années intégralement, partie de l'équation. Cela vaut plus pour l'agriculture et l'alimentation que pour l'énergie. « La France et l'Europe ne disposent pas de ressources naturelles de pétrole et de gaz suffisantes pour assurer leurs besoins internes comme la production d'engrais », a souligné Lorine Azoulai, chargée de plaidoyer souveraineté alimentaire à CCFD-Terre Solidaire. Même si nous sommes engagés dans la voie de la décarbonation, « nous sommes passés du gazoil russe au photovoltaïque chinois sans créer de filière française ou européenne », a regretté Michel-Edouard Leclerc, Président du comité stratégique des centres E. Leclerc et président de l'IRIS. Ce manque de discernement vient sans doute du fait que l'Europe a été le seul continent à prendre la théorie de Francis Fukuyama (lire encadré) pour argent comptant et au pied de la lettre en développant une politique ouvertement néolibérale « avec la sensation que tout était acquis » sur un plan international, a développé Sébastien Abis, chercheur à l'IRIS.

Isolement de l'Europe

C'est en partie ce qui explique que de nombreux pays européens ont désarmé le militaire, l'industrie et l'agriculture, a-t-il ajouté, s'inquiétant de l'isolement de l'Europe, en particulier sur le plan agricole avec le Green Deal et sa déclinaison le Farm to Fork. « *L'Europe a sans doute raison de s'engouffrer dans cette voie, mais elle a raison toute seule (...)* Tous les autres pays ne veulent pas être comme l'Union européenne et la suivre dans sa stratégie », a-t-il expliqué en substance avant de mettre en garde contre un éventuel repli de l'agriculture sur l'ultralocal, qui n'est pas toujours facteur de développement. Édouard Piens, directeur Stratégie, marketing stratégique et innovation d'InVivo, a posé ce concept de souveraineté au prisme de la compétitivité,

expliquant que celle-ci était un élément fondamental en avançant l'idée que les dépendances doivent être « *consenties, voulues mais non subies* ». La souveraineté, « *ce n'est pas l'autonomie pure et simple* », a-t-il martelé. Avec Sébastien Abis, il partage le sentiment que l'innovation est l'élément central de la transition agroécologique qui peut assurer cette souveraineté. « *Des solutions existent comme incorporer des algues à l'alimentation animale pour réduire l'émission de méthane pour les bovins* », a expliqué Sébastien Abis qui exhorte les politiques à ne « *pas tomber dans les radicalités alimentaires* ».

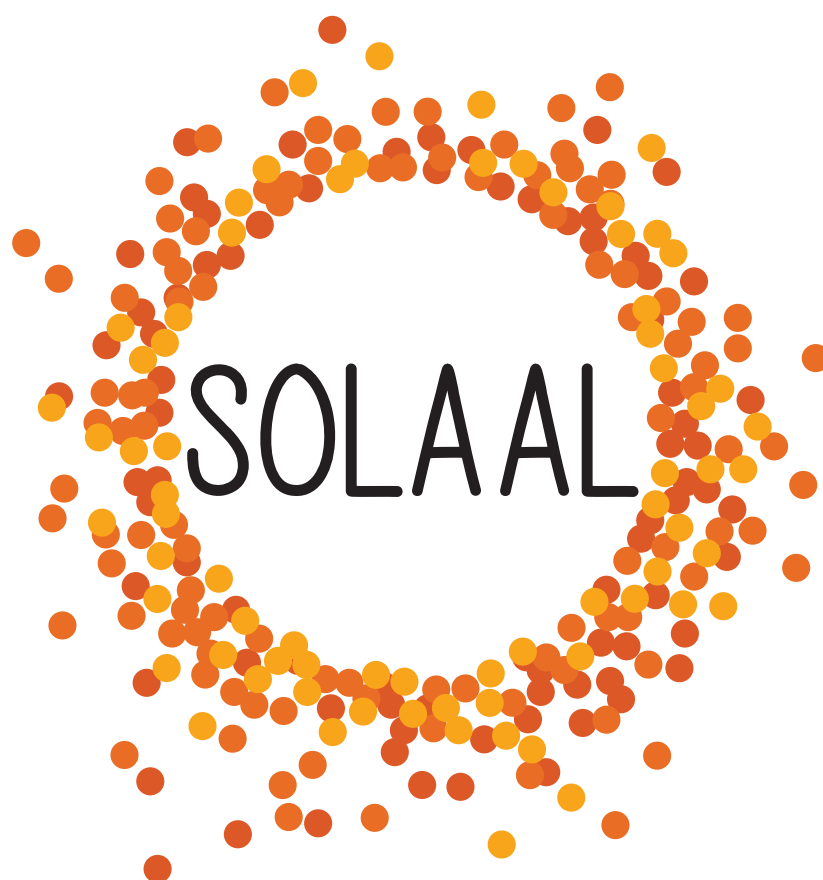
Christophe Soulard



© iStock/Bulgac

Fukuyama et la fin de l'histoire

Empruntant un peu à Georg Hegel (1770-1831) et à Alexandre Kojève (1902-1968), le professeur d'économie politique internationale Francis Fukuyama a développé dans son ouvrage *La Fin de l'histoire et le Dernier Homme* (1992), la thèse selon laquelle la fin de la guerre froide marque la victoire idéologique de la démocratie et du libéralisme (concept de démocratie libérale) sur les autres idéologies politiques. La progression de l'histoire humaine qui se nourrit des guerres capitaliserait ainsi « *les dividendes de la paix* » et le monde vivrait dans une ère plus sécurisée, même si sa théorie ne signifie pas l'absence de conflits armés. Ce contexte sécurisé serait donc propice aux échanges internationaux et à la croissance économique. Mais en 2018, devant la montée en puissance de la Chine qui n'a pas abandonné l'idéologie marxiste tout en pratiquant un capitalisme très agressif, Fukuyama a commencé à nuancer son propos.



facilite
le d●n alimentaire

Agriculteur solidaire

JE D●NNE !

WWW.SOLAAL.ORG



QUELS INDICATEURS POUR LA BIODIVERSITÉ ?

L'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI) organisait mi-mars avec l'Office français de la biodiversité (OFB) un colloque concernant les avancées réalisées sur la biodiversité depuis la COP 15 de Montréal en décembre 2022. L'un des principaux enjeux de cette grande messe de la biodiversité sera de trouver les bons indicateurs.

La prochaine Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP 16) se déroulera au mois d'octobre à Cali (Colombie), très certainement du 21 octobre au 1^{er} novembre. Elle aurait dû se dérouler en Turquie mais celle-ci a renoncé en raison des tremblements de terre de février 2023 qui ont causé la mort de plus de 50 000 personnes. Cette COP 16 interviendra près de deux ans après celle de Montréal qui avait vu la conclusion d'un accord jugé « historique » car il promettait de préserver 30 % des terres et des mers de la planète d'ici 2030. C'est d'ailleurs l'une des 23 cibles adoptées par la COP 15 dont beaucoup concernent l'agriculture et dont l'activité est au cœur des cinq pressions identifiées à Montréal : artificialisation des sols ; surexploitation des ressources ; changement climatique ; pollutions et espèces exotiques envahissantes. La COP 16 aura notamment pour objectif de faire un état des lieux des avancées depuis décembre 2022.

Laisser le choix ?

Or à ce jour, et à moins de six mois de la COP colombienne, « peu de pays ont déposé leur Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) », rappelle Sylvie Lemmet, ambassadrice pour l'environnement. A vrai dire, ils ne sont que sept, dont la Chine, les Philippines, la République démocratique du Congo et la France. Le financement de ces plans d'action préoccupe l'ensemble des intervenants. Au nom de la solidarité, les pays les plus riches devront donner 20 milliards d'euros en 2025 aux pays en développement puis 30 Md€ en 2030 pour qu'ils puissent s'adapter et préserver leur biodiversité. En plus des efforts que les pays riches devront faire eux-mêmes. La question essentielle reste cependant celle de la mesure de l'efficacité des mesures prises. Comment ? « Par le biais d'indicateurs », répond Marine Braud, ancienne conseillère écologie de la Première ministre, Elisabeth Borne et du président Macron. En France, il existe un tableau de bord entre les mains du Secrétaire général à la planification écologique (SGPE), Antoine Pellion. Bien que le secteur agricole ne soit pas directement concerné par la Corporate Sustainability

Reporting Directive (CSRD)^(*), l'agriculture est touchée par près d'une vingtaine d'indicateurs du tableau de bord du SGPE : émissions annuelles domestiques du secteur de l'agriculture, en millions de tonnes équivalent-CO2 par an, surfaces en culture de légumineuses, leviers azote, élevage, machinisme, prairies, haies... Comment établir des indicateurs mondiaux pour comparer les efforts réalisés par chacune des parties prenantes ? Une fois établis, faudra-t-il les imposer ou bien laisser le choix du volontariat à chacun des pays ? Pour l'heure ces questions restent sans réponse et ce n'est pas la COP 16 qui les règlera, même si certaines entreprises se sont déjà engagées dans la démarche (lire encadré).

Contraintes supplémentaires

Derrière la question de la préservation de la biodiversité, « il existe une réelle prise de conscience », juge Marine Braud. Le sujet est d'autant moins accessoire que « la biodiversité est le fondement qui fait que nos sociétés restent stables. Sans elles, nous faisons face à des risques réels : déplacements de populations, guerres, famines, etc. », précise-t-elle. N'oublions cependant pas que c'est au nom des objectifs écologiques que de nombreuses lois et autant de règlements sont pris en France et en Europe.





©iStock-Peima

La dernière en date étant la directive « *émissions industrielles* » (directive IED), votée à sept voix près par le Parlement européen et qui impose des contraintes supplémentaires aux éleveurs de volailles et de porcs notamment. Pourtant Marine Braud soutient que les objectifs de la France ne sont pas de créer des règles supplémentaires. « *Il y en a déjà assez* », lance-t-elle. L'approche se veut au contraire « *incitative* » en faisant comprendre aux entreprises qu'elles ont, sur le moyen et long terme, plus à perdre qu'à gagner financièrement en ne s'engageant pas dans la décarbonation et dans la préservation de la biodiversité. Interpelée sur la nécessité d'introduire plus de démocratie participative et locale dans les grands projets structurants, Marine Braud se fend d'une confiance : « *Si on avait mis de la démocratie locale dans l'A69 ou Notre-Dame des Landes, il n'y aurait eu aucune opposition* ». Elle aurait pu aussi citer Sainte-Soline, sachant que toutes les parties prenantes avaient été consultées auparavant, comme pour l'A69 et Notre-Dame-des-Landes...

(*) Cette loi européenne contraint les entreprises de plus de 250 salariés à publier un rapport de durabilité. Elle va dans les prochaines années transformer en profondeur la relation des acteurs économiques à leur environnement.

Christophe Soulard

Les exemples de Carrefour et Michelin

Michelin et Carrefour ont appliqué depuis quelques années des stratégies de préservation de la biodiversité, notamment pour anticiper le CSRD. Carrefour travaille notamment sur le sujet de la déforestation importée (notamment les bois en teck pour la construction et la revente de mobilier) sur le non-OGM et le bio. « *Le groupe développe l'éco-conception et l'économie circulaire des emballages* », assure, Agathe Grossmith, directrice RSE de Carrefour. Elle indique aussi lutter contre le gaspillage alimentaire et de limiter l'impact de ses sites sur la biodiversité. Quant à Nicolas Beaumont, directeur Développement durable & Impact de Michelin, il souligne que son intérêt est de « *préserver la ressource de caoutchouc naturel* » qui constitue la raison de vivre de son entreprise. L'entreprise soigne donc ses planteurs d'hévéa, les sols et les arbres eux-mêmes par un suivi via satellite, « *parcelle par parcelle* ».



EL NIÑO : DES INQUIÉTUDES SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

Selon l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le phénomène El Niño devrait aggraver l'insécurité alimentaire sur de nombreux continents.

Dans une étude récemment rendue publique^(*), la FAO s'inquiète des effets du phénomène El Niño (lire encadré) en Afrique notamment en Afrique australe. En effet, des zones de culture majeures au Malawi, au Mozambique, en Namibie, en Zambie et au Zimbabwe « n'ont reçu que 80 % des précipitations moyennes entre la mi-novembre 2023 et février 2024 », indique cette étude triennale. Or, cette période correspond à la période estivale dans l'hémisphère sud, c'est-à-dire à une période certes chaude mais aussi très humide. Au Malawi, « les conditions de sécheresse et de chaleur affectent les districts du centre et du sud, pesant sur les perspectives de production agricole en 2024, et, avec la persistance des prix élevés des denrées alimentaires, les conditions d'insécurité alimentaire aiguë devraient rester tendues en 2024 », indique la FAO. Selon elle, ce sont 4,4 millions de personnes qui se retrouvent confrontés à une insécurité alimentaire aiguë soit 15 % de plus qu'en 2022-2023. Les conditions similaires mettent en péril plus de 3,5 millions de personnes qui vont avoir besoin d'une aide humanitaire.

L'accès à la nourriture pourrait y être compliqué par « une perte de revenus pour les habitants des zones rurales et une possible augmentation des prix en raison des pressions sur l'offre », avance la FAO qui souligne que la faiblesse des monnaies locales est un facteur aggravant. En revanche, les pluies abondantes d'octobre-décembre ont profité aux cultures et aux pâturages dans l'Est de l'Afrique notamment en Ouganda, dans le nord-est de la

Tanzanie, au centre de la Somalie^(**) et encore dans les zones côtières du sud-est du Kenya. « Malgré quelques pertes localisées dues aux inondations, les récoltes de céréales stimulées par les pluies abondantes sont estimées supérieures à la moyenne en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Kenya, en raison de l'abondance des précipitations », souligne la FAO.

Productions en baisse

En Océanie, la récolte du blé et de l'orge d'hiver 2023 s'est récemment achevée. En raison de la persistance de conditions météorologiques sèches dans les principales zones de culture du nord, liées à l'événement El Niño, les rendements de blé de 2023 ont chuté à de faibles niveaux. En conséquence, la production totale de blé est estimée à un niveau inférieur à la moyenne de 25,5 Mt. De même, la baisse des rendements de l'orge a fait chuter la production à un niveau inférieur à la moyenne de 10,8 Mt. Cependant, les premières perspectives pour la récolte céréalière de 2024 sont plus favorables, soutenues par un retour probable de La Niña, qui est généralement associée à une augmentation des précipitations. En Amérique du Sud, la sécheresse en 2023 a pesé sur les récoltes en Argentine qui n'a récolté que 34 Mt de maïs et 21 Mt de soja. Mais les bonnes conditions climatiques du Brésil et l'extension de ses surfaces arables ont permis à la production céréalière sous-régionale d'atteindre un niveau quasi record de 253,7 Mt. Cependant, pour l'année 2024, les cartes devraient être rebattues.



©Stock-venetolab

Selon la Bourse de commerce de Buenos Aires, le pays devrait produire 55 Mt de maïs ainsi que 50 Mt de soja. En revanche, au Brésil, les premiers chiffres de la récolte sont moyens. On s'attend à une production inférieure à la moyenne, en raison des pluies excessives qui ont réduit les semis. « En Uruguay, les semis ont été estimés proches de la moyenne, mais ont été inférieurs aux attentes initiales en raison de la faible disponibilité de l'eau d'irrigation au moment des plantations », souligne l'étude de la FAO.

(*) Crop prospects and food situation / march 2024 disponible (en anglais) sur le site de la FAO (www.fao.org)

(**) En revanche, les fortes pluies qui se sont abattues sur les principales zones de culture du sud de la Somalie ont provoqué des inondations généralisées et des pertes de récoltes considérables.

Christophe Soulard

L'enfant terrible du climat

El Niño est un phénomène météorologique naturel, qui correspond à un réchauffement d'une grande partie du Pacifique tropical et se produit tous les deux à sept ans pour durer entre neuf et douze mois. Celui que l'on surnomme « l'enfant terrible du climat » modifie la circulation de l'atmosphère à l'échelle de la planète et réchauffe des zones lointaines et, souligne l'Organisation météorologique mondiale (OMM), il se produit dans le contexte d'un climat modifié par les activités humaines. Toujours selon l'OMM, ce phénomène a atteint son pic en décembre 2023 mais, il doit encore se traduire par des températures au-dessus de la normale jusqu'en mai sur la terre ferme. En raison de ce phénomène, la Terre a connu l'hiver le plus chaud jamais enregistré dans le monde, avec une augmentation de la température moyenne des océans.

VIANDE BOVINE : RÉOUVERTURE DU MARCHÉ SUD-CORÉEN

Dans un communiqué du 13 juin, la Commission européenne a annoncé que « les barrières commerciales sur les exportations de viande bovine française et irlandaise vers la République de Corée (du Sud, ndlr) ont été supprimées ». Cette décision met fin à un embargo de plus de 23 ans, suite à l'épisode d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) qui avait touché tout d'abord le Royaume-Uni à la fin des années 1990 puis la France au début des années 2000. La Corée du Sud avait déjà ouvert ses portes au bœuf du Danemark et des Pays-Bas en 2019. L'UE à 27 a exporté 1,05 million de tonnes de viande bovine en 2023, et importé 289 000 tonnes, pour un excédent commercial sectoriel de 761 000 tonnes. Cependant, selon l'agence coréenne Yonhap, les éleveurs de bovins sud-coréens sont préoccupés par cette réouverture de leur marché. Ils ont appelé le gouvernement à mettre en œuvre des mesures de protection des producteurs locaux sur fond de hausse des coûts de production et de baisse des marges bénéficiaires. L'association des producteurs de Hanwoo (une race bovine coréenne réputée meilleure que la viande de Kobé - Japon) a décidé de manifester le 3 juillet prochain devant l'Assemblée nationale (Gukhoe) à Séoul pour appeler à des mesures de protection de la filière locale.

Christophe Soulard

ARNOLD PUECH D'ALISSAC RÉÉLU PRÉSIDENT DE L'ORGANISATION MONDIALE DES AGRICULTEURS



©CS

Arnold Puech d'Alissac, membre du Conseil d'administration de la FNSEA, spécialiste des questions agricoles internationales, a été réélu le 19 juin au poste de président de la World Farmers' Organisation (WFO - OMA - Organisation mondiale des agriculteurs) lors du congrès de cette organisation qui se tenait au siège de la FAO à Rome (Italie). Polyculteur-éleveur en Seine-Maritime,

Arnold Puech d'Alissac a été vice-président de l'OMA entre juin 2020 et juin 2022. L'OMA rassemble plus de 73 organisations de 50 États. Elle est reconnue par la FAO et les Nations-Unies. Elle est fortement impliquée dans les débats sur la sécurité alimentaire et défend les intérêts des agriculteurs lors de grandes négociations internationales telles que les COP sur le climat. « Félicitations pour ta réélection. Merci pour ton engagement pour porter la voix des #agriculteurs qui œuvrent pour la sécurité alimentaire dans le monde entier : un programme ambitieux mais indispensable pour lequel, au nom de la @FNSEA, je te souhaite beaucoup de succès », a commenté le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau sur X (ex-Twitter).

Christophe Soulard

C'EST QUOI LA FRATERNITÉ ? UN SYMBOLE, UNE DEVISE GRAVÉE DANS LA PIERRE, UNE BELLE IDÉE DE L'HUMANITÉ QUI NOUS REND FIER. MAIS ÇA NE DOIT PLUS RESTER UNE PROMESSE EN L'AIR, LA FRATERNITÉ MAINTENANT, IL FAUT LA FAIRE. ET CE N'EST PAS FACILE. LA FIN DE LA PAUVRETÉ N'EST PAS POUR DEMAIN, ON NE VA PAS SE MENTIR. MAIS LAISSER FAIRE, LAISSER TOMBER, CE SERAIT ENCORE PIRE. ALORS IL FAUT POUVOIR REGARDER EN FACE CEUX QUI NE TROUVENT PLUS LEUR PLACE, LEUR DIRE QU'ON EST TOUS SOLIDAIRES, QUE ÇA POURRAIT ÊTRE NOUS DANS LA GALÈRE. ALORS C'EST QUOI LA FRATERNITÉ ? UN ENFANT QU'ON ACCOMPAGNE DANS SA SCOLARITÉ ? UNE GRAND-MÈRE QUI SE SENT UTILE ET AIMÉE ? UN COIN DE TERRE, UN BOUT DE JARDIN OÙ ON PEUT ENCORE SE SENTIR BIEN ? UNE MAIN QUE L'ON TEND DANS LES CRISES ET LES TEMPÊTES ? UN LARGE SOURIRE QUI DIT « C'EST BON, ÇA Y EST, VOUS Y ÊTES » ? OU LA CHALEUR D'UN BON CAFÉ POUR SE POSER, POUR TOUT RACONTER ? C'EST TOUT ÇA LA FRATERNITÉ, C'EST REFUSER LES INÉGALITÉS OU LA PRÉCARITÉ. PEU IMPORTE CE QU'ON FAIT OU CE QUI NOUS POUSSE À LE FAIRE, L'IMPORTANT EST D'AGIR, DE MONTRER QU'ON EST TOUS FRÈRES. MÊME SI C'EST PEU, MÊME SI CE N'EST PAS TOUT LE TEMPS. LE JOUR OÙ VOUS COMMENCEREZ SERA TOUJOURS LE BON MOMENT.

VOUS PENSEZ QUE LA FRATERNITÉ NE VA RIEN RÉGLER ? NOUS, ON PROPOSE JUSTE UN TRUC : ET SI ON ESSAYAIT ?

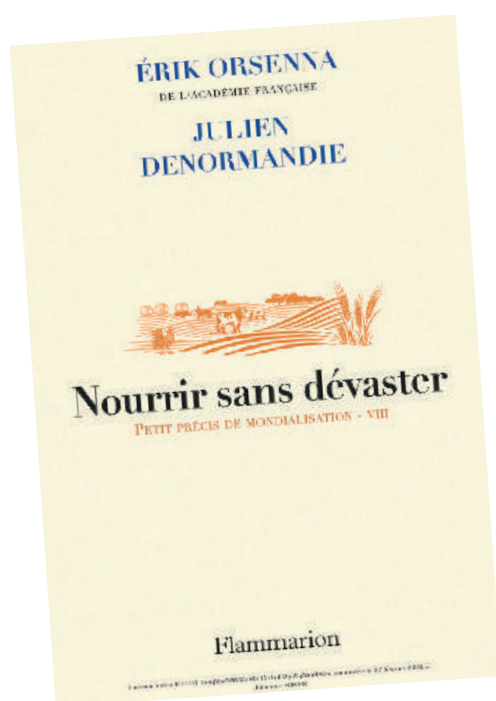
PARCE QU'IL SUFFIRAIT QU'ON LE DÉCIDE, VOUS, NOUS, MAINTENANT ET ÇA CHANGERAIT LA VIE DE MILLIONS DE GENS. LA FRATERNITÉ N'EST PAS UNE PROMESSE EN L'AIR, C'EST UNE RÉVOLUTION ET ENSEMBLE ON PEUT LA FAIRE.

REJOIGNEZ LA
#REVOLUTIONFRATERNELLE
revolutionfraternelle.org



« NOURRIR SANS DÉVASTER »

L'Association française des journalistes de l'agriculture et de l'alimentation (AFJA) a convié le 26 février sur le Salon de l'agriculture l'ancien ministre Julien Denormandie et l'académicien Erik Orsenna pour la présentation de leur ouvrage commun : « *Nourrir sans dévaster* ».



S'il fallait résumer en une phrase la philosophie et le fil rouge du dernier ouvrage d'Erik Orsenna et Julien Denormandie, ce serait celle-ci : « *Sachons dire merci à ceux qui nous nourrissent* ». Au-delà de l'amitié, de la complicité mais aussi des dissensions que peuvent cultiver les deux hommes, l'ouvrage est une réflexion sur les maux que traverse aujourd'hui l'agriculture, « *une matière complexe* » qui a été, selon l'ancien ministre de l'Agriculture, victime du « *simplisme* » ambiant. Erik Orsenna craint d'ailleurs que la vision réductrice que nos contemporains ont de l'agriculture ne la rende encore plus invisible. Il a un exemple aussi surprenant qu'hallucinant à donner : Celui des cuisines américaines. « *Pour gagner de la place aux Etats-Unis, on supprime la cuisine car on peut compter sur les services de livraison pour se nourrir* », explique-t-il. Ce qui éloigne encore plus l'humain des modes de production et de transformation et augmente la méconnaissance de l'acte de production. Comme les mauvaises habitudes américaines finissent toujours par traverser l'Atlantique, il craint que l'Europe et la France, pays de la gastronomie, ne finissent

par être touchées tôt ou tard. Et sachant que la plus grande partie de la viande produite se termine en steak haché, « *restera-t-il bientôt des dents à l'espèce humaine ?* », a-t-il remarqué à la fois mi-sérieux mi-taquin.

C'est à un « *voyage au cœur de nos contradictions* » que les deux auteurs nous invitent. « *Ça aurait pu être le titre du livre* », a concédé l'académicien. Il est bien vrai que le Français est bien « *citoyen le matin et consommateur dans le quart d'heure !* », aime répéter l'ancien ministre. Les deux auteurs ont en effet le mérite de nous faire regarder bien en face nos ambitions de citoyens (plus d'écologie) et nos besoins de consommateurs (plus d'économies) !

« L'arme alimentaire est imparable »

Julien Denormandie ne s'est pas gêné pour dénoncer la loi Modernisation de l'économie (LME) de 2008 à travers laquelle on a « *fait croire qu'on récupérerait du pouvoir d'achat en écrasant le revenu des agriculteurs* ». Ce qui a entraîné la disparition de plus 100 000 exploitations entre 2010 et 2020 ! Si les deux écrivains s'opposent sur quelques sujets importants (la PAC, les produits phytosanitaires, la gestion de l'eau notamment), ils tentent ensemble et en bonne intelligence (on parlerait de bon sens dans le milieu agricole) de donner une vision à ce secteur d'activité. Comment faire pour « *nourrir sans dévaster nos agricultures, nos agriculteurs, nos solidarités, notre environnement et finalement une partie de nous-mêmes ?* », a interrogé Julien Denormandie. La démondialisation est, selon lui, « *une fausse bonne idée* » pour au moins deux bonnes raisons. Tout d'abord parce que la vocation exportatrice de la France dans le domaine agricole et agroalimentaire est une réalité et qu'il est difficile de se priver de tels échanges. « *Il faut assumer cette vocation exportatrice* », a-t-il martelé. Ensuite, dans le contexte de guerre entre la Russie et l'Ukraine, il ne faut pas laisser la Russie « *gagner la guerre de la faim* ». Par ses exportations massives en bradant le prix de ses céréales, celle-ci est en train de déstabiliser les marchés. Sur ce plan, « *l'arme alimentaire est imparable* », a jugé Julien Denormandie. « *On doit avoir une vision, celle d'assumer de produire plus tout en protégeant nos agriculteurs, leurs revenus, notre environnement, notre alimentation et notre société* », a-t-il ajouté. Un point de vue partagé par Erik Orsenna, mais par des moyens parfois différents. Comme le dit le vieux dicton paysan : « *On est plus intelligent en revenant de la foire* ». C'est aussi ce que démontre cet ouvrage que les « *responsables politiques seraient bien inspirés de lire* », a commenté Erik Orsenna.

Christophe Soulard

COUP DE POUCE PRÊT À TAUX ZÉRO INSTALLATION AGRI/VITI



AGRICULTEURS DE DEMAIN NOUS FINANÇONS VOTRE INSTALLATION À TAUX 0 %

JUSQU'À 50 000 EUROS ET 35 % DU MONTANT TOTAL DES FINANCEMENTS
ACCORDÉS PAR LA CAISSE RÉGIONALE AU TITRE
DE VOTRE PREMIÈRE ANNÉE D'INSTALLATION*.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



*Offre réservée aux agriculteurs installés depuis moins d'1 an au jour de la demande du Prêt à Taux Zéro Installation Agri/Viti soumise à conditions, destinée à financer tout investissement réalisé lors de votre première année d'installation. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, prêteur. Le montant du Prêt à Taux Zéro Installation Agri/Viti est limité à 35% du montant des financements accordés par votre Caisse régionale au titre de votre première année d'installation et dans la limite de 50000 €. Exemple pour un total de financements de 100000 €, le montant du Prêt à Taux Zéro Installation Agri/Viti, d'une durée maximum de 180 mois, serait de 35000 €, TEG de 0%, hors assurance facultative et sans frais de dossier. Offre valable à partir du 15/03/2024 jusqu'au 31/12/2024. Renseignez-vous sur la disponibilité de l'offre dans votre Caisse régionale auprès de votre conseiller.

03/2024 – Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit – Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex – Capital social : 9 077 707 050 € – 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images. 